

Être vu, être entendu!

La participation des enfants travailleurs domestiques





Anti-Slavery International 2013

Rédigé par: Helen Veitch, Directrice de Children Unite Chef de projet et éditrice: Audrey Guichon, Coordinatrice du programme sur le travail domestique, Anti-Slavery International

All names of individuals in this report have been changed to protect their anonymity



Sommaire

Glo	ossaire	2
Rés	sumé	3
1.	Introduction	6
	1.1 Le projet d'Anti-Slavery International sur le travail domestique des enfants	6
	1.2 Participation des enfants au projet	6
	1.3 Objectifs du rapport	8
2.	Impliquer les enfants dans la mise en œuvre du projet	10
	2.1 Le concept de participation des enfants	10
	2.2 Les enfants travailleurs domestiques	12
	2.3 Le travail participatif auprès des enfants travailleurs domestiques	14
	Le contexte des Comités consultatifs dans chaque pays	14
3.	Évaluer l'efficacité des activités participatives	17
	3.1 Outils d'évaluation et méthodologie	17
	3.2 Résultats	20
	Norme 1 : L'approche éthique : transparence, sincérité et redevabilité	21
	Norme 2 : La participation des enfants est pertinente et libre	22
	Norme 3 : Un environnement propice à la participation des enfants	23
	Norme 4 : L'égalité des chances	24
	Norme 5 : Un personnel efficace et confiant	25
	Norme 6 : Une participation qui assure la sécurité et la protection des enfants	26
	Norme 7 : Assurer le suivi et l'évaluation	27
	3.3 L'impact des activités de plaidoyer mené par les enfants	28
	3.4 L'impact général des comités consultatifs	29
4.	Enseignements tirés et conclusions	31
	Conclusions	32
Anr	nexe 1 : Questionnaire de départ pour les coordinateurs de CC	34
Anr	nexe 2 : Exemple d'une auto-évaluation par WoteSawa (Tanzanie)	38



Glossaire

Comités consultatifs (CC)	Désigne les groupes d'enfants travailleurs domestiques qui ont été constitués pour conseiller les partenaires du projet sur les actions entreprises auprès des enfants travailleurs domestiques.
Coordinateur des CC	Les partenaires du projet attribuent un contact à chaque groupe consultatif afin de coordonner et faciliter les réunions de comité. On attendait également de ces coordinateurs qu'ils aident les enfants à négocier leurs congés avec les employeurs et qu'ils expliquent de manière efficace les documents, les stratégies et les plans plus complexes.
Membre de CC	Il s'agit des enfants membres des comités consultatifs. Tous les membres ont connu (ou connaissent encore) le travail domestique des enfants.
Plaidoyer	Toute activité destinée à sensibiliser les décideurs ou la population dans son ensemble sur le sujet du travail des enfants domestiques et des enfants concernés, dans le but d'améliorer leur situation.
Enfants travailleurs domestiques	Les enfants domestiques ont moins de 18 ans et sont employés pour accomplir un travail domestique. Ce terme est large et désigne aussi bien des enfants qui travaillent dans des conditions illégales au regard du droit international ou national (du fait qu'ils n'ont pas atteint l'âge légal du travail, ou qu'ils accomplissent des tâches dangereuses, par exemple), que d'autres qui travaillent dans des conditions acceptables.
Plaidoyer mené par les enfants	Dans le cadre de ce projet, le plaidoyer mené par les enfants désigne un projet de plaidoyer pour lequel les enfants prennent toutes les décisions majeures (y compris financières) et s'impliquent également dans la planification, la réalisation et l'évaluation des activités de plaidoyer.
Organisations de la société civile	Organisations locales, non gouvernementales et autres groupes qui organisent des activités directement auprès des enfants travailleurs domestiques et de leurs responsables.
Partenaires du projet	Il s'agit des six organisations impliquées dans ce projet et qui interviennent directement en faveur des enfants travailleurs domestiques. Certains membres de ces organisations ont facilité et soutenu le travail des comités consultatifs.
Services	Ce terme désigne une gamme d'activités pratiques d'aide aux enfants travailleurs domestiques. Ces activités couvrent les thèmes de l'éducation, de la santé, des loisirs, des interventions en situation de crise, du soutien juridique. Elles sont définies dans l'ouvrage : Enfants travailleurs domestiques : Manuel sur la bonne pratique dans les interventions (Anti-Slavery International, 2005).

Résumé

A ce jour, on compte plus de 15 millions d'enfants travailleurs domestiques dans le monde. Ces enfants travaillent dans des foyers autres que le leur pour y accomplir des tâches comme le ménage, la cuisine et la garde des enfants. Les enfants travailleurs domestiques regroupent les enfants qui vivent ou non chez leurs employeurs, et ceux qui perçoivent ou non une rémunération pour leur travail. On compte environ 90% de filles, ce qui reflète une vision enracinée du travail domestique comme un domaine fondamentalement féminin. Ces enfants sont en situation d'isolement; il est difficile de les approcher. Ils travaillent en huis clos au domicile de leurs employeurs, qui pour la plupart les maltraitent ou les exploitent de manière systématique. Les enfants travailleurs domestiques sont particulièrement vulnérables aux abus sexuels ; ils font également l'objet de discrimination et, en guise de punition, sont battus et coupés de leurs proches.

Les enfants domestiques ont souvent une pauvre estime d'eux-mêmes. Leur scolarité est limitée et on leur demande très rarement leurs opinions, même sur des questions qui les concernent directement. Ils sont systématiquement méprisés et on considère souvent qu'ils ne méritent même pas d'avoir un avis. Parce qu'ils sont isolés au sein du foyer privé de leur employeur, il ne peuvent pas faire partie de réseaux sociaux plus larges qui leur permettraient de gagner en confiance et d'acquérir de nouvelles compétences sociales.

Une participation fructueuse des enfants est difficile à obtenir car cela requiert un changement de mentalité de leur part et de la part des institutions qui les soutiennent. La participation des enfants fait partie intégrale de chaque élément du projet : ils ont contribué à tous les aspects du projet, y compris à l'élaboration d'un projet de petits financements, à la recherche et au plaidoyer aux niveaux local, régional, national et international, ainsi qu'au travail de proximité. L'objectif de toutes les activités impliquant les enfants était de maximiser leurs chances de développer la capacité de faire valoir leurs droits auprès des décideurs politiques.

Ce rapport présente les activités des Comités

consultatifs (CC), qui sont composés d'enfants domestiques et d'anciens enfants domestiques. Les CC ont été mis en place afin d'établir un cadre qui leur permet de renforcer et de contribuer aux politiques, aux stratégies, au travail de proximité et au plaidoyereffectué par les partenaires du projet. Le rôle des membres des CC était de commenter et d'approuver les plans et les stratégies du projet et de participer à certaines des activités de celui-ci. On envisageait également que ces comités pouvaient servir de lieux de soutien pour leurs membres. Ce rapport cible l'évaluation des activités des CC; son but est de partager les leçons tirées du projet d'Anti-Slavery International sur les enfants travailleurs domestiques avec ceux qui sont impliqués dans les activités participatives auprès de ces enfants.

La collecte des données dans le cadre de l'évaluation s'est faite grâce à des questionnaires, des auto-évaluations, des rapports d'apprentissage ainsi qu'à une période d'observation de 18 mois (de 2011 à 2013) en collaboration avec six partenaires du projet au Costa Rica, en Inde, au Pérou, aux Philippines, en Tanzanie et au Togo; les objectifs suivants ont été identifiés:

- Décrire la mise en place d'un Comité consultatif composé d'enfants travailleurs domestiques
- Procéder à un examen critique du fonctionnement des comités, des actions effectuées et de l'impact obtenu afin de démontrer la capacité des CC à influencer les décideurs et les politiques destinées à protéger des enfants travailleurs domestiques
- Faciliter l'apprentissage et souligner l'importance de cette méthode participative de manière générale

L'analyse a été effectuée dans le respect des bonnes pratiques recommandées par les Normes de pratiques relatives à la participation des enfants publiées par Save the Children.² Quinze indicateurs ont été identifiés et adaptés aux CC afin de mesurer le niveau de participation dans chaque comité.

On a conclu que les partenaires du projet avaient considérablement amélioré leur niveau de participation grâce aux comités consultatifs,

¹ ILO (2013) Ending Child Labour in Domestic Work and protecting young workers from abusive working conditions. International Labour Office (IPEC), Geneva.

² International Save the Children Alliance, Save the Children UK, London, 2005

notamment dans les domaines de la protection de l'enfant : plusieurs partenaires ont élaboré et mis en œuvre de nouvelles procédures de protection adaptées à leur propre contexte et ne les ont pas simplement « empruntées » à une agence de financement ou une ONG internationale. En outre, ils ont formalisé et élaboré des systèmes de suivi et d'évaluation. Globalement, on a constaté du progrès sur au minimum trois et au maximum sept indicateurs dans chaque pays, ce qui signifie que tous les comités satisfont (entièrement ou en partie) à 12 des 15 indicateurs.

Au cours du projet, tous les comités consultatifs ont planifié et mis en place au moins une activité de plaidoyer menée par les enfants. Les plus grandes réussites des comités vis-à-vis de leurs objectifs de plaidoyer ont été constatées dans les cas où les enfants étaient impliqués à tous les niveaux de la planification, où le partenaire s'était pleinement engagé à encourager la participation des enfants, et où l'objectif ciblé était local plutôt que national. Les comités consultatifs ont réalisé certains objectifs de plaidoyer, mais les activités menées par les enfants sont celles qui ont eu le plus d'impact car elles ont permis de renforcer les pratiques et les processus participatifs adoptés par les comités.

Au cours du projet, nous avons beaucoup appris des défis auxquels nous avons été confrontés. De manière générale on peut citer les résultats suivants

Les comités consultatifs constituent un outil très efficace pour recueillir l'opinion des enfants, surtout lorsque les enfants membres des comités ont été élus par leurs congénères.

Dès lors ils assument un rôle « représentatif » au service de leurs congénères, et si les structures adéquates sont mises en place, ils peuvent discuter ensemble et obtenir l'avis des enfants qu'ils représentent sur diverses questions. Par conséquent, plusieurs enfants membres des comités nous ont fait part d'un vrai sentiment de solidarité entre eux et envers les enfants travailleurs domestiques de manière générale.

On a constaté que la mise en place d'un réseau de comités consultatifs avait considérablement renforcé la « voix » des enfants auprès des parties prenantes nationales. Tous les partenaires du projet ont mis en place un réseau de comités (réalisé grâce à la mise en œuvre d'un projet de petits financements qui à plusieurs reprises a soutenu les efforts de lobbying d'un comité consultatif « principal»). Des représentants du réseau appartenaient à plusieurs de ces comités « principaux », qui étaient donc à même de représenter plusieurs groupes régionaux d'enfants travailleurs domestiques à travers le pays.

Souligner la perspective des enfants modifie le caractère du plaidoyer car les enfants sont capables de présenter une expérience « réelle ».

Utiliser des outils créatifs (film, arts visuels, théâtre) pour mettre en avant cette perspective renforce (et parfois remplace) la présence physique des enfants, et leur permet de présenter concrètement ce que vivent les enfants travailleurs domestiques plutôt que d'utiliser des approches théoriques (et parfois dépassées) de tierces personnes.

Même si les comités consultatifs fonctionnaient au niveau local (c'est-à-dire qu'ils étaient composés d'enfants de la localité et non originaires du reste du pays), la plupart des CC avaient un impact au niveau régional voire national.

Cela s'explique surtout par leur emplacement (dans les villes capitales) et par leur capacité à s'appuyer sur les liens établis par les partenaires du projet avec les décideurs-clé au niveau national (ex. certaines personnes au ministère du travail). De même, les efforts de lobbying au niveau international ont été renforcés par la participation d'enfants de trois continents.

Les contraintes d'âge sur toutes les structures participatives destinées aux enfants ont été valorisées : les enfants plus âgés ont endossé un rôle de « mentor » au service des plus jeunes membres des comités.

Une fois plus grands, de nombreux enfants quittent le travail domestique pour travailler dans des domaines différents ou faire des études supérieures. En jouant le rôle de mentor, ils peuvent rendre service aux personnes, aux organisations et aux structures qui les ont soutenus par le passé.

L'expérience de groupe au sein des comités est un outil participatif qui permet aux enfants d'assumer différents rôles et de partager les responsabilités. Grâce aux activités destinées à restaurer la confiance et instaurer un esprit d'équipe, ainsi qu'au nombre réduit des participants aux comités consultatifs (pas plus de 15 membres), on a pu établir une petite équipe d'enfants solidaires entre eux qui ont tout naturellement soutenu leurs congénères et partagé les responsabilités.

On peut répondre aux questions d'ordre éthique qui se posent dans le contexte du plaidoyer mené par les enfants en évaluant les risques de chaque activité.

Les enfants travailleurs domestiques doivent faire face aux risques de réactions négatives (ou pire, auxrisques de punitions) de la part de leurs employeurs s'ils parlent ouvertement de l'exploitation et des abus qu'ils ont subis (ce risque est encore plus élevé si l'enfant est encore travailleur domestique). Cependant, les partenaires du projet ont constaté qu'on peut identifier et atténuer ces risques en réalisant une évaluation de risques assez simple.

Une rencontre avec les employeurs permet de s'assurer que les enfants puissent participer aux activités des comités en toute sécurité.

Les employeurs sont les « gardiens » des enfants travailleurs domestiques, surtout dans lorsque ceux-ci vivent au domicile de l'employeur. Pour atténuer les risques encourus par les enfants impliqués dans les activités participatives, un contact régulier avec les employeurs est indispensable (rendre visite au domicile, inviter les employeurs aux activités de comité, proposer des formations d'employeur).

La mise en œuvre d'un mini projet de plaidoyer mené par les enfants a permis au personnel de « transférer » aux enfants une partie du travail de plaidoyer.

Donner aux enfants des responsabilités budgétaires (projet de petits financements ou budgets spécifiques) peut améliorer la qualité de décisions prises et accroître le sens des responsabilités chez les membres. Cela permet également aux enfants de prendre des décisions plus réalistes. Ce mini projet est un exemple concret qui démontre aux partenaires du projet que les enfants sont capables de participer à toutes les phases d'un projet de plaidoyer : conception, réalisation et évaluation.

Les Comités consultatifs réalisent mieux leurs objectifs de plaidoyer lorsque ces objectifs sont détaillés et spécifiques et lorsque les enfants

participent à chaque stade de la planification d'une campagne de plaidoyer.

Il s'est avéré plus difficile de suivre les objectifs généraux de sensibilisation que les plans d'action bien ciblés, qui identifiaient clairement les engagements que les enfants espéraient voir de la part des parties prenantes.



1. Introduction

1.1 Le projet d'Anti-Slavery International sur le travail domestique des enfants

Dans le cadre de ses actions auprès des enfants travailleurs domestiques, Anti-Slavery International a mené un projet de trois ans destiné à améliorer leur situation générale en se concentrant sur six pays. Le projet était axé autour de trois domaines d'action clés:

1. La recherche

Faire des recherches afin d'évaluer entre autres l'impact psychosocial du travail domestique sur les enfants, et aider les organisations locales à prévenir, protéger, libérer et réinsérer les enfants travailleurs domestiques.³

2. Le soutien

Initier un projet de petits financements administré par les partenaires du projet. Mis en place en 2009, ce projet visait à soutenir diverses interventions directes auprès des enfants travailleurs domestiques qui ont eu l'occasion de faire du plaidoyer, de l'auto-assistance, de l'entraide, des activités de prévention et des initiatives de santé psychosociale. Les locaux des partenaires du projet ont servi de bases régionales pour le projet de petits financements, permettant ainsi d'améliorer la situation des enfants travailleurs domestiques ainsi que leur capacité de protéger d'autres enfants contre les abus et l'exploitation. On a estimé que les petits financements accordés aux organisations de société civile naissantes - selon certains critères et principes – pouvaient constituer un moyen souple et efficace d'encourager l'innovation et de tester certaines propositions qui n'auraient jamais reçu de financement conventionnel.

3. Le plaidoyer

Mettre en œuvre des activités de plaidoyer destinées à protéger les droits des enfants travailleurs domestiques et à faire changer la législation, les politiques et les pratiques. Plus particulièrement, le plaidoyer effectué dans le cadre du projet ciblait l'adoption ou la ratification de conventions internationales (Conventions n° 182 et n° 189 de l'OIT), de réformes et/ou 'ajouts à la législation, ainsi que la mise en œuvre de lois nouvelles et existantes et des engagements juridiques.

Les six partenaires du projet : Asociación Grupo de Trabajo Redes (Pérou) ; Defensa de los Niños Internacional (Costa Rica) ; Kivulini (Tanzanie) ; National Domestic Workers Movement (Inde) ; Visayan Forum Foundation (Philippines) ; et WAO Afrique (Togo).

1.2 Participation des enfants au projet

La participation des enfants fait partie intégrale de chaque élément du projet : ils ont contribué à tous les aspects du projet, y compris à l'élaboration du projet de petits financements, à la recherche et au plaidoyer aux niveaux local, national, régional et international, ainsi qu'au travail de proximité. L'objectif de toutes les activités impliquant les enfants était de maximiser leurs chances de développer la capacité à faire valoir leurs droits auprès des décideurs politiques.

Avant ce projet, Anti-Slavery International et la plupart de ses partenaires s'étaient concentrés sur la prestation de certains services et les droits de protection puisque ces droits sont plus étroitement associés aux besoins et au bien-être de l'enfant. Mais dans le cadre de ce projet, on a facilité la participation des enfants en mettant en place des Comités consultatifs (CC), composés d'enfants domestiques et d'anciens enfants domestiques. Les six partenaires locaux du projet ont apporté un soutien à ces comités. L'objectif central des CC était d'assurer un dialogue permanent entre les bénéficiaires du projet et les ONG partenaires sur la mise en œuvre des activités et de la stratégie du projet. Les comités constituaient également un outil pour faciliter la participation des bénéficiaires. En particulier, il était envisagé que les comités serviraient de cadre pour permettre aux enfants travailleurs domestiques de contribuer aux politiques, aux stratégies, au travail de proximité et au plaidoyer effectué par les partenaires. Pour ce faire, les CC devaient commenter et approuver les plans et les stratégies du projet avant leur mise en œuvre, et participer à certaines activités. Il était également envisagé que les comités servent de lieux de soutien mutuel entre les membres.

Les partenaires du projet ont affecté un coordinateur à chaque comité afin de coordonner les réunions et d'aider les enfants à comprendre des documents, des stratégies et des plans plus complexes. Les coordinateurs jouaient également un rôle protecteur, de « gardien ».

Anti-Slavery International a ciblé, en deux phases, une participation réelle à tous les éléments du projet :

La tère phase (2008-2010) s'est concentrée sur deux objectifs principaux vis-à-vis de la participation des enfants : d'abord, établir dans chaque pays des CC qui créent un environnement sûr dans lequel les enfants puissent participer et contribuer à la manière de réaliser le projet; ensuite, permettre aux enfants de comprendre leurs droits, y compris le droit de participer, tout en leur expliquant comment la participation fait d'eux des citoyens actifs et responsables et comment elle peut conduire à la valorisation d'autres droits.

En 2009 des CC avaient été mis en place dans chaque sous-région, constituant ainsi un cadre dans lequel les enfants travailleurs domestiques pouvaient contribuer aux politiques, aux stratégies, au travail de proximité et au plaidoyer et offrir ou recevoir un soutien entre enfants. Les documents, les projets de texte et le matériel de plaidoyer devaient être commentés et approuvés par les comités avant d'être mis en œuvre. Un coordinateur a été affecté à chaque comité afin de les protéger et de les aider à négocier des congés auprès de leurs employeurs pour participer aux activités des CC. En plus, les coordinateurs devaient les aider à parler plus efficacement de documents, de stratégies et de plans complexes, dans le but d'assurer un dialogue soutenu sur la stratégie de plaidoyer entre les bénéficiaires et les ONG partenaires.

Cette phase du projet était longue mais indispensable et très constructive. Au début, les partenaires avaient peu d'expérience du travail participatif avec des enfants travailleurs domestiques (à l'exception des Philippines). Il était donc impératif que le projet fasse de la protection de l'enfant sa priorité principale, afin d'éviter à tout prix que les enfants vulnérables soient exposés à des situations pour lesquelles ils étaient mal préparés. Dans le cadre de leurs activités de plaidoyer participatif et de participation « tournée vers l'extérieur »», les enfants devaient côtoyer des personnes jouissant d'une situation sociale beaucoup plus élevée que la leur et qui s'attendaient à un comportement déférent de leur part. L'un des principes fondamentaux de ce partenariat exigeait que les enfants puissent participer en toute sécurité et de manière adéquate.

Grâce à cette approche protectrice lors de la 1ère phase « tournée vers l'intérieur », Anti-Slavery International et ses partenaires ont considéré que les enfants membres des comités consultatifs avaient établi des relations plus positives avec les adultes, qu'ils commençaient à communiquer avec plus de confiance et qu'ils comprenaient mieux leurs droitsainsi que la manière de les faire valoir. Cette confiance accrue ajoutée aux nouvelles compétences acquises ont permis aux enfants, lors de la deuxième phase du projet, de jouer un rôle plus actif dans le plaidoyer et la valorisation de leurs droits.

La 2e phase (2011-2013) ciblait la participation des enfants à des activités de plaidoyer (selon leur âge et leurs capacités) auprès des parties prenantes externes. On envisageait alors que les activités élaborées et mises en œuvre par les enfants pourraient alimenter et compléter les campagnes globales de plaidoyer des partenaires du projet. En effet, les membres des CC ont contribué au travail de plaidoyer et ont aidé les partenaires à identifier les objectifs, les cibles et les activités les plus pertinentes pour réaliser les objectifs de plaidoyer. Ensuite ils ont réalisé ces activités jusqu'à l'échéance du projet (période de 12 à 18 mois). Les objectifs du plaidoyer mené par les enfants correspondaient aux objectifs généraux du projet. Chaque CC a bénéficié d'un budget de 1000 £ afin de réaliser leurs activités au cours des mois suivants. Ainsi le travail de plaidoyer des partenaires a profité de la contribution directe des enfants eux-mêmes, et les enfants ont eu l'occasion d'avoir un impact direct sur leur environnement en rencontrant les décideurs politiques dans un processus sûr et encadré par des objectifs.

D'autres activités ont été conçues afin de renforcer la participation des enfants au plaidoyer:

Lobbying international par les enfants: en 2010 et en 2011 les partenaires du projet ont demandé à plus de 400 enfants de faire des recommandations sur la manière dont les nouvelles normes de l'OIT sur un travail décent pour les travailleurs domestiques (Convention n° 189 et Recommandation n° 201 concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques) pouvaient les protéger

contre les abus et l'exploitation. Par ailleurs, 10 enfants ont été sélectionnés par les six partenaires du projet pour devenir des « Champions des enfants ». Ils ont fait du lobbying auprès des membres de l'OIT à la Conférence internationale du travail à Genève en 2010 et en 2011. Dans le cadre de ce projet, des enfants en Inde, au Togo et au Pérou ont réalisé un film sur le plaidoyer participatif qui présente l'expérience des enfants travailleurs domestiques du point de vue des enfants eux-mêmes. Intitulé 'Stand With Us', le film a été présenté pour la première fois aux membres de l'OIT lors d'une séance parallèle à la Conférence internationale du travail en 2010, accompagné d'une série de textes contenant les recommandations des enfants travailleurs domestiques. Un blog a été mis en ligne permettant aux champions de faire état de leur progrès chaque jour pendant leur séjour à Genève : www.standwithusyoungdomesticworkers.blogspot.com.

Le suivi de l'impact des activités en 2010 et 2011 a travers deux rapports montre une augmentation de leur influence à la Conférence. Les rapports expliquent que les enfants ont été bien formés aux activités de lobbying et qu'ils ont très vite développé leurs compétences pour communiquer des messages plus clairs aux participants de la conférence en 2011. Tous les enfants ont apprécié de pouvoir partager les expériences des autres. Ils disent avoir beaucoup appris et avoir été inspirés par leurs congénères. Par conséquent, ils ont gagné chaque jour plus de confiance ainsi qu'un sentiment de plaisir et de solidarité. Les enfants ont participé au lobbying à trois niveaux :

- Le « porte-à-porte » : pendant les pauses, les enfants, accompagnés de leur gardien (agissant en tant que traducteur), ont dialogué avec des délégués-clé. Ils ont présenté les problématiques principales et ont demandé aux personnes de les soutenir en signant une carte postale de la campagne. Cette modalité a permis une discussion plus approfondie entre les enfants et les délégués, et les signatures recueillies ont permis de suivre le niveau de soutien.
- Des séances parallèles ont été organisées en collaboration avec les organisations qui disposent d'un bon réseau de soutien à Genève. Ces séances ont été animées par

des enfants, et l'esprit de collaboration a encouragé bon nombre de délégués à y assister. Les discours des enfants ont été accompagnés de dessins et de films, permettant ainsi de représenter la « voix » et les expériences d'un groupe plus large d'enfants.

 Une jeune personne a eu l'occasion (en 2011) de s'adresser à la séance plénière du comité pour les travailleurs domestiques.

Formation pour le renforcement des compétences : entre novembre 2010 et avril 2011 s'est déroulée une formation dont le but visait à renforcer les capacités de participation des enfants. Durant une semaine, une série d'ateliers a permis au personnel des partenaires et aux coordinateurs d'organisations de la société civile de se former aux techniques participativeset d'aborder les enjeux associés au plaidoyer participatif impliquant les enfants. Le premier jour d'atelier a permis à des participants de tous les niveaux du projet (dans plusieurs pays il s'agissait d'enfants, de membres du personnel et de membres du conseil d'administration) de découvrir la notion de la participation des enfants. Les participants ont discuté des concepts-clé et des outils de la participation des enfants dans le cadre du projet. Le deuxième jour, un groupe réduit de participants qui travaillaient directement avec les comités consultatifs ont réalisé une auto-évaluation de la participation des enfants au travail des comités. Les trois jours restants ont été réservés à l'élaboration d'une activité de plaidoyer mené par les enfants, avec une implication plus importante des membres des CC. Tout au long de la formation les participants ont employé des techniques participatives.

1.3 Objectifs du rapport

L'objectif de ce rapport est de partager les leçons tirées du projet d'Anti-Slavery International sur la participation des enfants travailleurs domestiques avec ceux qui sont impliqués dans les activités participatives auprès de ces enfants.

Dans le cadre du projet d'Anti-Slavery International, l'objectif de l'activité participative était de maximiser les chances d'autonomiser les enfants travailleurs domestiques dans au moins six pays afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits auprès des décideurs politiques. Le rapport présente les données de six pays partenaires vis-à-vis des objectifs suivants :

- Décrire la mise en place d'un comité consultatif composé d'enfants travailleurs domestiques.
- Procéder à un examen critique du fonctionnement des comités, des actions effectuées et de l'impact réalisé afin de démontrer la capacité des CC d' influencer les décideurs et les politiques destinées à protéger des enfants travailleurs domestiques.
- Faciliter l'apprentissage et souligner l'importance de cette méthode participative de manière générale.

La collecte des données s'est faite sur une période de 18 mois de 2011 à 2013, en utilisant trois méthodes différentes :

1. Questionnaires et questions

Les coordinateurs des CC ainsi que leurs responsables hiérarchiques ont rempli deux questionnaires distincts. Il s'agissait de recueillir des informations sur les compétences, l'expérience et la supervision du coordinateur, la manière dont le comité avait été mis en place et géré, les structures et politiques élaborées pour la gestion du comité (axé sur la protection de l'enfant), l'expérience des membres du CC et d'éventuels critères de sélection, les activités et les décisions prises par les membres, et l'impact du comité. En outre, les membres des comités ont répondu à une série de 20 questions (en général lors d'une réunion de comité) destinées à indiquer si les structures et la gestion de chaque comité créaient un environnement propice à la participation des enfants. (Cf. Annexe 1 pour un modèle du questionnaire rempli par les coordinateurs de CC).

2. Auto-évaluation

Les membres du personnel impliqués dans la gestion des CC (coordinateurs, responsables hiérarchiques, assistants administratifs et d'autres facilitateurs) ont participé à une autoévaluation d'une journée animée par Anti-Slavery International. Cette activité consistait à expliquer comment les participants répondaient à chacun des 15 indicateurs associés aux sept normes identifiées. L'auto-évaluation a conduit à l'élaboration d'un plan d'action par le personnel

destiné à remédier, au cours de l'année suivante, aux normes non respectées ou partiellement respectées (Cf. Annexe 2 pour un exemple d'auto-évaluation).

3. Rapports d'apprentissage et observations
Des rapports d'apprentissage ont été rédigés
à partir des séances de formation animées par
Anti-Slavery International sur le renforcement
des capacités de participation des enfants. Dans
la mesure du possible une réunion de CC a été
observée.



2. Impliquer les enfants dans la mise en œuvre du projet

2.1 Le concept de participation des enfants

Avant l'adoption en 1989 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, les droits de l'enfant se fondaient sur ce que l'on croyait être la nature et les besoins des enfants. Les adultes avaient alors la responsabilité de soigner, d'instruire et de protéger les enfants. La Convention a reconnu les droits civiques et politiques des enfants et contribue à une redéfinition de leur statut. Elle fait comprendre que les enfants ont des perspectives et des sentiments autres que ceux pour leur famille ou pour d'autres formes d'autorité (ex. liberté de religion) et qu'ils ont la capacité (tout en étant surveillés) de réfléchir, de communiquer et de prendre des décisions eux-mêmes.

Le concept de participation dans la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

La convention reconnaît la capacité des enfants à changer leur vie, et souligne qu'il faut les encourager à réclamer cette capacité. Le texte couvre la protection et la participation des enfants ainsi que la prestation de certains services (santé, récréation, nourriture, etc.). On estime que ces droits sont interdépendants; cette interdépendance constitue un principe important de tous les articles de la convention, mais c'est surtout l'article 12 qui est associé à la participation des enfants :

Article 12 Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

D'autres articles de la convention concernent plus ou moins directement la participation des

Article 13 la liberté d'expression Article 14 la liberté de conscience Article 15 la liberté de réunion pacifique Article 17 le droit à l'information Plusieurs organisations qui œuvrent en faveur des enfants se concentrent uniquement sur le droit à la protection et à la prestation de certains services puisque ces droits sont plus étroitement associés aux besoins et au bien-être de l'enfant. Historiquement le droits de l'enfant à la participation a été considéré comme étant distinct et moins important que ces droits. Par conséquent, la participation des enfants se fait souvent de manière éparse et purement symbolique.

Définir la participation des enfants

On peut identifier deux définitions de la participation :

- 'prendre part' = ex. « les enfants prennent part à une manifestation ». C'est la définition la plus courante; les enfants ne font que participer, c'est une définition large et passive.
- 2. les enfants s'impliquent directement dans les décisions qui les concernent' = ex. « les enfants décident quand et où la manifestation devrait avoir lieu ». Cette définition est beaucoup moins courante; les enfants prennent des décisions, c'est une définition précise et active.

La plupart des efforts ont privilégié la question 'comment faire du travail participatif?' (outils et formations) plutôt que celle du 'pourquoi?' Afin de répondre à cette deuxième question, il faut éclaircir le but de la participation des enfants. Save the Children Alliance propose la définition suivante de ce but 4:

'afin de les autonomiser en tant qu'individus et en tant que membres de la société civile, leur permettant ainsi d'influencer les actions et les décisions qui ont un impact sur leur vie'.

En quoi la participation des enfants est-elle importante?

La participation des enfants devrait être un processus plutôt qu'un événement ou une activité ponctuelle. Lorsqu'on s'y prend comme il faut, les enfants développent de nouvelles compétences et gagnent en confiance. Ils acquièrent de nouvelles connaissances et comprennent que leurs idées sont valorisées et respectées. Les adultes, pour leur part, en tant qu'individus et au sein des organisations, apporte une perspective nouvelle à leur travail

⁴ Save the Children Alliance (2003), Position Statement on Children's Participation, Draft 3, found in van Beers et al. (2006) pages 15-16.

ainsi qu'une plus grande crédibilité, voire de meilleurs résultats.

Les avantages pour les enfants

- Les enfants développent de bonnes compétences en communication
- Ils ont un sentiment d'accomplissement et croient en leur capacité de faire la différence
- Les enfants qui prennent l'habitude de s'exprimer peuvent trouver plus facile de parler d'abus ou d'exploitation
- Ils développent des connaissances politiques et sociales et prennent conscience de leurs droits et de leurs responsabilités
- La participation des enfants conduit à la valorisation d'autres droits
- Les enfants apprennent à devenir des citoyens actifs et responsables
- Le travail d'équipe contribue à établir des relations positives entre les enfants et les adultes, créant ainsi une image positive des enfants au sein de leur communauté, parmi les professionnels et leurs congénères
- Le fait d'avoir un rôle important à jouer permet aux enfants qui sont souvent isolés de se développer
- En impliquant les enfants dans leur travail, il est possible aux organisations de soutien de les protéger et les rendre visibles lorsqu'il s'agit de discuter des plans d'action, d'élaborer des politiques, de mettre en place des services ou de prendre des décisions qui ont un impact sur leur vie

Les avantages pour les adultes

- Les adultes découvrent directement les problèmes auxquels sont confrontés les enfants, plutôt que de deviner ce qu'ils pensent
- Les adultes sont d'autant plus motivés qu'ils ont des comptes à rendre aux enfants et qu'ils doivent respecter les droits des enfants
- Les adultes sont plus motivés par la valeur de leur travail

- Les enfants proposent des solutions et des suggestions créatives et apportent une nouvelle perspective
- Le travail avec les enfants est ludique, dynamisant et pluridimensionnel

Les avantages pour les organisations qui travaillent avec les enfants

- Si les enfants sont consultés ou impliqués dans la planification et la prestation des services, on peut s'assurer de créer des services ciblés et pertinents
- Les interventions visant à améliorer la vie des enfants sont plus ciblées, plus pertinentes et plus efficaces lorsqu'on a pris en compte la perspective des bénéficiaires
- En impliquant et en écoutant les jeunes, on leur permet d'accéder plus facilement aux interventions des organisations et d'améliorer l'usage et les expériences qu'ils en font
- On comprend mieux les enjeux qui affectent les enfants, ce qui nous permet de mieux planifier notre travail
- Les organisations sont motivées par l'apport d'idées nouvelles et de solutions créatives
- Il ne s'agit pas seulement d'encourager publiquement la participation mais aussi de la faire et de s'en servir pour apprendre en permanence
- Le travail de plaidoyer est d'autant plus efficace que les parties prenantes principales sont impliquées
- Lorsque les enfants s'impliquent dans le recrutement, le personnel devient plus efficace et plus sensible aux besoins de l'enfant
- La participation des enfants peut conduire à une redevabilité accrue et contribuer à améliorer les structures, les politiques et les prises de décision
- La participation des enfants incite les adultes en position d'influence à avoir un impact



positif sur la vie des enfants ; c'est l'objectif central des organisations qui œuvrent en faveur des enfants⁵

Niveaux de participation

On peut prendre en compte certaines caractéristiques du travail participatif afin d'évaluer le niveau de participation des enfants :

Niveau 1) Les enfants sont informés et/ou consultés Les enfants prennent conscience de ce que font les organisations et pourquoi. On peut les consulter sur certaines idées afin de vérifier que l'organisation va dans le bon sens. L'implication des enfants est valable mais reste assez passive.

Niveau 2) Les enfants collaborent et/ou partagent la prise de décisions avec les adultes

Cette approche peut être initiée par les adultes ou par les enfants, mais dans les deux cas ils se respectent mutuellement et agissent en tant que parties prenantes à part égale.

Niveau 3) Certaines initiatives sont menées par les enfants

Les enfants jouent un rôle-clé et initient leurs propres projets. Ils peuvent solliciter du soutien ou des conseils de la part des adultes, mais cela reste facultatif.

Notons néanmoins qu'il n'est pas toujours possible d'attribuer une activité participative à un niveau en particulier. En effet, les projets et les activités peuvent se réaliser à l'un ou l'autre de ces niveaux à tout moment.

Le débat sur la participation des enfants

Dans le secteur du développement international le débat sur la participation n'a pas vraiment pris en compte le cas des enfants. Néanmoins ce débat a donné lieu à des recherches scientifiques plus systématiques sur les enfants et à la « programmation des droits de l'enfant », c'est-à-dire la reconnaissance de la participation comme droit fondamental. Par conséquent il a fallu élaborer des modèles pour évaluer la participation des enfants. Les actions participatives impliquant des enfants ont fait

l'objet de critiques pour avoir privilégié la participation à des discussions ponctuelles pour adultes où un petit groupe non représentatif d'enfants pris dans l'« élite » expriment leurs points de vue sans pour autant contribuer aux décisions.⁷ Afin de répondre à ces critiques, les acteurs prônent le développement des compétences politiques des enfants⁸ et appellent à l'institutionnalisation de leur participation, c'est-à-dire un système pour impliquer les enfants de manière systématique dans la prise de décisions au sein de la famille et aux niveaux communautaire, local et national.⁹

2.2 Les enfants travailleurs domestiques

Dans le monde entier, des enfants travaillent dans des foyers où ils accomplissent des tâches multiples: le ménage, le repassage, la cuisine, le jardinage, la corvée d'eau et de bois, la garde des enfants ou les soins aux personnes âgées. Pour beaucoup, même si elles leur pèsent, ces tâches sont partie intégrale de la vie familiale et les aident à grandir. Mais dans le cas de millions d'enfants travaillant chez autrui, leur situation et leurs conditions de travail peuvent représenter un risque pour leur santé ou leur développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Le travail des enfants domestiques mérite de faire l'objet d'une attention particulière du fait des conditions de travail de ces enfants dont beaucoup vivent chez leurs employeurs. Les enfants travailleurs domestiques disent régulièrement que le plus difficile dans leur situation est la discrimination et l'isolement dont ils souffrent jour après jour. Par ailleurs, du fait de leur situation et des circonstances précédant celleci, ils dépendent énormément de leurs employeurs pour leurs besoins fondamentaux. Leur isolement et leur dépendance les rendent particulièrement vulnérables à l'exploitation et à la maltraitance, et peuvent parfois déboucher sur des situations de violence physique, psychologique ou sexuelle. 10 Les enfants travailleurs domestiques sont vulnérables à la maltraitance et à l'exploitation, non seulement parce qu'ils sont des enfants, mais aussi parce qu'ils travaillent chez autrui sans être considérés

⁵ Lyford Jones, H. (2010) Putting Children at the Centre: A Practical Guide to Children's Participation, International Save the Children Alliance, London

⁶ Beazley, H. and Ennew, J. (2006) Participatory Methods and Approaches: Tackling the Two Tyrannies. In V. Desai and R. Potter (eds) Doing Development Research, Sage Publications: London/Thousand Oaks/New D

⁷ Ennew, J. and Hastedewi, Y. (2004) Seen and Heard. Participation of children and young people in Southeast, East Asia and Pacific in events and forums leading to and following up on the United Nations General Assembly Special Session on Children, May 2002, Save the Children Southeast, East Asia and Pacific Region: Bangkok.

⁸ Cussianovich, A. and Marquez AM. (2002) Towards a protagonist participation of boys, girls and teenagers, Save the Children Sweden Regional Office for South America.

⁹ Seen and Heard...Save the Children Southeast, East Asia and Pacific Region, 2004 Op. Cit.

¹⁰ Anti-Slavery International (201)3 Home Truths: wellbeing and vulnerabilities of child domestic workers, & Blagbrough, J (2008) They Respect Their Animals More: Voices of Child Domestic Workers London, Anti-Slavery International/WISE.

comme travailleurs. Il est souvent difficile d'aider les enfants travailleurs domestiques, pas seulement du fait qu'ils travaillent derrière les portes closes des maisons de leurs employeurs, mais aussi parce que la société considère que ce qu'ils font ne relève pas du travail, mais d'un devoir filial, et, en particulier pour les filles, constitue une formation importante à leur vie future. Sur le nombre total estimé à 15,5 millions d'enfants travailleurs domestiques, les filles dominent nettement, même si les garçons sont également nombreux.11 Beaucoup d'entre eux commencent à travailler bien avant d'atteindre l'âge minimum, national et international, du travail, et plus de la moitié de tous les enfants travailleurs domestiques sont considérés comme occupant des situations d'emploi dangereuses.

De façon plus générale, et en dépit du rôle central qu'il joue dans toutes les sociétés, le travail domestique reste systématiquement dévalorisé et peu réglementé, et les travailleurs domestiques de tous âges continuent à être accablés de travail, insuffisamment payés et dépourvus de protection. ¹² Le rôle important joué par les travailleurs domestiques dans l'économie locale, nationale et mondiale n'est plus à démontrer, mettant en évidence le fait que ce secteur représente un nombre important d'emplois dans le monde entier, en particulier pour des millions de femmes, ainsi que pour les jeunes travailleurs ayant atteint l'âge légal du travail. Il ne fait aucun doute non plus que la demande en travailleurs domestiques de tous âges, ainsi que leur nombre, ne fait qu'augmenter – et qu'il est essentiel d'engager un dialogue, non seulement avec les enfants domestiques eux-mêmes, mais également avec leurs parents, leurs employeurs, les populations environnantes, et les décideurs divers et variés, pour trouver les enfants ayant besoin d'aide et apporter une amélioration de leurs conditions de travail, le cas échéant.13

Ce qui caractérise les enfants domestiques

Les faits montrent que dans tous les pays participant au projet, les enfants entament leur vie professionnelle du fait d'un besoin économique, même si un certain nombre d'autres facteurs 'déclencheurs' liés au contexte peuvent être à l'origine directe de leur travail. Ces facteurs déclencheurs sont divers et variés, avec des facteurs 'négatifs' – discrimination

sexuelle ou ethnique, exclusion sociale, difficultés d'accès à la scolarité, alcoolisme, violence domestique, endettement, exode rural, décès d'un membre de la famille proche à la suite de conflits ou de maladies. Dans les pays concernés, il peut également arriver que jouent des facteurs 'positifs', et que les enfants soient attirés par le travail domestique, non seulement du fait de difficultés financières, mais à cause de l'idée largement répandue que leurs conditions de vie en seront améliorées, notamment en ce qui concerne leur scolarité. Par ailleurs, les employeurs demandent systématiquement des travailleurs jeunes, moins chers et considérés comme plus dociles.¹⁴

Une cause profonde du travail des enfants domestiques – souvent oubliée tant elle est acceptée – est très importante : la motivation sociale et culturelle des parents qui envoient leurs filles dans des situations d'emploi 'sûres' et adaptées, pour les préparer à la vie d'épouse et de mère de famille. On a constaté que ce facteur a un impact sur l'âge auquel les enfants deviennent travailleurs domestiques, et le traitement qu'ils subiront une fois devenus domestiques. 15 De plus, leur emploi est souvent caractérisé par de longues journées de travail, une grande fatigue, l'impossibilité de poursuivre leur scolarité, la difficulté à maintenir le contact avec leur famille, et les possibilités limitées de réduire leur dépendance et leur isolement. Un élément particulièrement préoccupant, dans tous les pays participant au projet, est la position de faiblesse et l'absence de statut reconnu des enfants. Cette situation, en particulier lorsqu'elle s'ajoute au refus traditionnel de considérer les enfants travailleurs domestiques comme des travailleurs, et à leur origine socio-économique défavorisée, a comme conséquence la difficulté des enfants à s'exprimer, leur peu d'influence, et leurs grandes difficultés à faire valoir leurs droits.

La maltraitance physique, psychologique et sexuelle des enfants travailleurs domestiques

demeure un sujet majeur de préoccupation dans tous les pays participant au projet, ainsi que son impact psychosocial à long terme. On a constaté que l'état d'angoisse, la piètre image qu'ont les enfants travailleurs domestiques d'eux-mêmes, à la suite de la maltraitance qu'ils ont subie, sont des obstacles majeurs à leur autonomisation.

¹¹ ILO (2011) Domestic Workers Policy Brief no.4, Geneva, ILO.

¹² ILO (2010)Decent work for domestic workers, Report IV(1), International Labour Conference, 99th Session, Geneva, ILO

¹³ ILO (2013) Domestic workers across the world: Global and regional statistics and the extent of legal protection, Geneva, ILO.

¹⁴ Anti-Slavery International (2013) Home Truths: Wellbeing and vulnerabilities of child domestic workers. London, Anti-Slavery International. Available to download from www.antislavery.org

¹⁵ Ibid



Les conditions de travail déplorables

demeurent la règle pour les enfants travailleurs domestiques. La longueur excessive des journées de travail, l'insuffisance de la rémunération, voire son absence, sont des problèmes fréquents dans tous les pays concernés. D'autres ont trait à l'alimentation, la promiscuité, l'absence de congés, de pause quotidienne ou de soins médicaux en cas de besoin. En Inde, on relève la préoccupation particulière concernant la discrimination des enfants selon leur caste. Chez les enfants ayant le droit de travailler, les contrats de travail écrits restent l'exception.

L'isolement physique, en particulier des enfants travailleurs domestiques vivant chez leur employeur, est également un problème répandu. Les bénéficiaires des financements estiment que la séparation physique et mentale de leur famille et de leurs amis, représente un obstacle majeur aux activités qu'ils veulent réaliser auprès des enfants. Il reste fréquent que l'enfant n'ait pas le droit de quitter le domicile de ses employeurs. En Inde, il semble que les victimes de traite devenues enfants travailleurs domestiques doivent accepter une situation de quasi-absence de contact avec le monde extérieur; cette situation est aggravée par l'obligation couramment imposée d'adopter la langue et la culture de la famille employeuse.

Contrairement aux promesses faites à de nombreux enfants travailleurs domestiques qu'ils pourraient aller à l'école, ou à leur décision de devenir domestiques dans l'espoir de pouvoir continuer leur scolarité, le travail domestique des enfants continue à représenter un **obstacle majeur à leur instruction.** Une fois devenus domestiques, il devient très difficile pour les enfants de suivre des cours et de poursuivre leur scolarité. Pour ceux qui vont encore à l'école, leur travail les empêche toujours de faire leurs devoirs et ils prennent du retard. Souvent, les écoles ignorent leur situation et leurs besoins, et les enfants travailleurs domestiques se sentent intimidés et honteux devant leurs camarades.

2.3 Le travail participatif auprès des enfants travailleurs domestiques

Les enfants domestiques ont souvent une mauvaise estime de soi, leur scolarité est limitée et on leur demande très rarement leurs opinions, même sur les questions qui les concernent directement. On les méprise de manière systématique et on estime souvent qu'ils ne méritent pas d'avoir leur propre point de vue. Leur isolement au sein du foyer privé de leur employeur fait qu'ils ne peuvent pas appartenir à un réseau social plus large qui leur permettrait pourtant de gagner en confiance et d'acquérir de nouvelles compétences sociales. Il n'est pas évident de faire participer les enfants de manière efficace car pour cela, les enfants et les institutions qui les soutiennent doivent changer de mentalité. Cela est d'autant plus difficile dans le cas des enfants travailleurs domestiques car ils ont une mauvaise estime de soi, le résultat de la servilité imposée à leur statut peu digne et isolé dans la société.

Le contexte des Comités consultatifs dans chaque pays

Togo

WAO-Afrique est une organisation régionale basée à Lomé (Togo) qui mène des efforts de mobilisation sociale, de sensibilisation et de lobbying. En plus, cette ONG libère des enfants de situations d'exploitation et s'occupe de leur réadaptation et de leur réinsertion. WAO-Afrique a soutenu neuf projets de petits financements dont trois ont permis la mise en place d'un comité consultatif, au Togo, au Bénin et au Burkina Faso.

Tanzanie

Kivulini contribue à l'organisation et à l'autonomisation des communautés pour leur permettre d'agir dans la prévention et la réduction de la violence domestique contre les femmes et les filles. En tout, neuf comités consultatifs ont été mis en place – un pour chaque projet de petits financements. Le comité principal (Wote Sawa), qui siège aux locaux de Kivulini, s'est vu accorder un statut juridique au cours du projet et a réussi à obtenir des financements additionnels auprès d'autres sources. Ce partenaire envisage de transférer à une coalition d'OSC l'intégralité de ses projets sur les enfants travailleurs domestiques, réunissant ainsi tous les projets de petits financements.

Inde

Le National Domestic Workers Movement intervient dans 23 états indiens où il mène des campagnes afin de sensibiliser le grand public, les organes de direction et les décideurs politiques aux droits des enfants travailleurs

domestiques. Il propose également un soutien direct aux femmes et aux enfants en situation de crise. Cette évaluation porte sur le CC de Mumbai.

Philippines

La Visayan Forum Foundation propose des soins résidentiels ainsi que des services et des projets communautaires aux femmes et aux enfants en circonstances très difficiles. Elle a également contribué à la création de SUMAPI, une organisation nationale composée de travailleurs domestiques (enfants et adultes) qui est devenue par la suite partenaire de ce projet. SUMAPI va bientôt devenir une entité juridique et autonome qui soutient sept CC aux Philippines. Cette évaluation porte sur un CC national (qui réunit les représentants des sept comités régionaux).

Costa Rica

Defensa de Niños y Niñas Internacional (DNI) Costa Rica réalise au Costa Rica et en Amérique centrale des projets fondés sur les droits, par exemple sur le travail de l'enfant ou le sida. Cette ONG a mis en place deux CC, dans les quartiers de La Carpio et d'Alajuelita (San José). L'évaluation porte sur ces deux comités.

Pérou

Asociación Grupo de Trabajo Redes (AGTR) gère un projet large d'éducation informelle, de soutien et de services destinés aux travailleurs domestiques et aux anciens travailleurs domestiques (enfants et adultes). Cette intervention se réalise au centre d'accueil de La Casa de Panchita. AGTR a piloté la mise en place d'un CC dans presque tous les projets de petits financements qu'il a soutenus (neuf en tout). Pendant une phase ultérieure du projet, cette ONG a créé un CC national qui réunit les représentants de chacun des comités locaux. Le niveau d'expérience des coordinateurs de CC sur le plan du travail participatif était inégal. Grâce aux formations destinées à renforcer leurs compétences, ils ont pu faire des progrès au cours du projet. Ces formations leur ont permis d'expliquer comment ils ont employé, lors de discussions et de réunions avec d'autres parties prenantes, les techniques participatives apprises dans les ateliers. Cela leur a permis de gagner en confiance et d'être plus réceptif avec les enfants.

Vue d'ensemble des CC

Les CC ont été mis en place en 2008-2009. Les

réunions de comité, qui durent de 1 à 6 heures, ont lieu en moyenne une fois par mois. Les membres des comités sont élus en général par leurs congénères, qui respectent un processus relativement strict et des critères de sélection liés à l'âge, à l'expérience (du travail domestique) et aux qualités de « dirigeant ». Chaque comité compte 16 membres en moyenne (ce chiffre a atteint 19 au cours du projet). La plupart des enfants sont âgés entre 14 et 18 ans, avec un niveau moyen d'alphabétisme. L'âge des membres a tendance à refléter leur situation professionnelle: alors que la plupart des enfants continuent à faire du travail domestique, les membres plus âgés sont pour la plupart d'anciens travailleurs domestiques. Au Pérou et aux Philippines, les comités comptent davantage d'anciens enfants travailleurs domestiques que de travailleurs actifs. En général, la représentation des sexes traduit le contexte local (dans la plupart des pays, plus de 80 % des enfants travailleurs domestiques sont des filles), même si on peut dire que dans quelques pays le nombre de garçons est peut-être trop élevé vu la proportion des sexes au niveau local. La représentation ethnique des membres est assez diversifiée : au moins deux groupes ethniques sont représentés sur tous les comités.

Activités

Dans tous les pays les membres des comités ont donné des conseils sur la réalisation des activités (impliquant les enfants travailleurs domestiques). Ils ont également contribué euxmêmes aux activités, au système de soutien entre congénères et au travail de plaidoyer; certains membres ont participé aux services de conseil entre congénères et aux activités de formation. Au cours du projet, deux comités (au Togo et en Inde) ont lancé des services de conseil, et les membres de trois comités (en Tanzanie, au Togo et au Costa Rica) ont commencé à animer les séances de formation (destinées pour la plupart à d'autresenfants mais parfois à des adultes). Au Togo, les membres ont participé au suivi « porte-à-porte » des enfants travailleurs domestiques.

Prise de décisions

L'implication des membres de CC dans la prise de décisions s'est développée au cours du projet. Au départ, tous les comités prenaient des décisions sur leur fonctionnement et sur les activités à réaliser. Quatre des six comités prenaient également des décisions sur les politiques et les procédures des partenaires du projet, mais seulement deux d'entre eux prenaient des décisions financières. Plus que tout autre chose, l'implication des enfants dans les décisions financières a contribué à améliorer le nombre de décisions prises par les comités. Au cours du projet, tous les comités ont été consultés dans le cadre du processus de sélection pour un projet de petits financements. À la fin du projet, grâce à leurs contributions au plaidoyer mené par les enfants (où ils étaient chargés de dépenser un budget de 1 000 f), tous les comités prenaient des décisions financières. Par ailleurs, plusieurs enfants prenaient des décisions à un niveau plus élevé qu'au début du projet. Par exemple, au départ, le personnel prenait les décisions «finales» sur la plupart des questions abordées par le comité au Costa Rica, mais à la fin du projet les enfants collaboraient avec les représentants des partenaires pour prendre ces décisions ensemble. Les enfants impliqués dans les formations destinées à renforcer les compétences ont expliqué que grâce à cette participation ils avaient plus de confiance pour prendre des décisions.

3. Évaluer l'efficacité des activités participatives

3.1 Outils d'évaluation et méthodologie

A cause de l'absence de définition universellement acceptée de ce qu'est la participation, celle-ci n'a été que très peu mesurée quant a son efficacité, ce qui a provoqué une des critiques principales du travail participatif auprès des enfants. Le concept de l'« échelle de participation » de Roger Hart a vu le jour dans son ouvrage intitulé 'Children's Participation: from tokenism to citizenship'.16 Pour mesurer la participation, c'est l'outil qui est le plus utilisé et qui a eu le plus d'influence. Ce modèle considère que les trois premiers barreaux de l'échelle (manipulation, décoration, et politique de pure forme) représentent la non-participation. De là on avance à différents degrés de participation (désignés mais informés, projet initié par les adultes et décisions prises en consultation avec les enfants) jusqu'au dernier barreau : projet initié par les enfants, décisions prises en accord avec les adultes. Cependant, dans la pratique le modèle de Hart s'est avéré plus utile pour reconnaitre et identifier les cas ou il n'y avait pas de participation que pour mesurer la participation réelle. Le modèle plus récent de Harry Shier, les « voies vers la participation »17, qui porte sur le contexte britannique, estime le niveau d'engagement de la part d'une organisation ou de son personnel pour créer un environnement participatif. Il identifie ainsi les changements structurels nécessaires pour faciliter la participation des enfants.

En 2005, International Save the Children Alliance a mis au point des Normes de pratiques relatives à la participation des enfants. Ces normes décrivent le niveau de performance attendu et indiquent également ce que les enfants et les participants peuvent attendre des pratiques de Save the Children. Elles se basent sur une expérience de travail auprès des enfants vulnérables et marginalisés dans les pays en voie de développement (programmation des droits de l'enfant) et s'appuient sur un travail participatif au niveau local et général qui tient en compte les retours de l'équipe, des partenaires du projet et des enfants originaires de divers pays et de

différents types de communautés.

Ces Normes de pratiques relatives à la participation des enfants ont été utilisées pour évaluer les CC de ce projet. Elles constituent l'outil le plus adapté pour quantifier la participation des enfants dans le contexte des enfants domestiques.

Un ensemble de 15 indicateurs ont été identifiés et adaptés aux comités d'enfants travailleurs domestiques. Ces indicateurs ont été utilisés pour mesurer le taux de participation dans chaque CC. Pour chaque norme, les indicateurs ont été adaptés pour prendre en compte la situation des enfants travailleurs domestiques (voir ci-dessous « pourquoi ces indicateurs ont été retenus ») puis réajustés au cours des trois premiers mois du projet après consultation avec les partenaires du projet.

Norme 1 : L'approche éthique : transparence, sincérité et redevabilité

Il s'agit de s'assurer que le personnel dans les structures adultes s'engage à respecter l'éthique des pratiques participatives et la primauté des intérêts de l'enfant. Cet engagement est essentiel pour compenser le déséquilibre inévitable entre les pouvoirs et le statut des adultes et ceux des enfants. Une approche éthique est nécessaire pour permettre aux enfants de participer de manière concrète et significative.

Indicateurs

- **1.1** Les enfants peuvent exprimer librement des opinions et des points de vue qui sont considérés avec respect.
- **1.2** Les rôles et les responsabilités de toute personne impliquée dans les CC (enfants comme adultes) sont clairement définis, compris et acceptés.

Pourquoi ces indicateurs ont été retenus

Les enfants travailleurs domestiques ont tendance à être timides et réservés. S'ils vivent avec leur employeur, ils ont très peu de contact avec leur communauté et ne vont peut-être pas à l'école. Pour encourager les enfants à prendre la parole, des exercices de mise en confiance sont nécessaires (voir norme n° 3). On aura aussi recours à des moyens originaux pour encourager les enfants à s'exprimer. Le « temps libre » des

 $^{^{\}rm 16}\,$ Hart, R. (1992) Children's participation from tokenism to citizenship, Florence, UNICEF.

¹⁷ Shier, H. (2001) Pathways to Participation: Openings, Opportunities and Obligations. A new model for Enhancing Children's Participation in Decision-making, in line with Article 12.1 of the United Nations Convention on the Rights of the Child, Children and Society, 15:107-117.

enfants domestiques étant restreint, lorsque les partenaires du projet leur demandent de s'engager à participer à un CC sur une longue durée (et non pas à un évènement ponctuel), le rôle des membres du CC et le type d'activité qui y seront pratiquées doivent être compris et entendus par les enfants avant qu'ils ne s'y engagent.

Norme 2 : La participation des enfants est pertinente et libre

Les enfants seront plus motivés pour contribuer aux activités et aux problématiques qui les concernent – directement ou indirectement. La participation des enfants doit donc se baser sur leurs propres savoirs – les connaissances et l'expérience qu'ils ont de la vie en tant qu'enfants travailleurs domestiques, de leur communauté et des enjeux qui les affectent. Pourtant il faut donner aux enfants le choix de participer ou non. Les organisateurs des activités impliquant les enfants doivent reconnaître les autres engagements des participants; cette participation doit se faire selon les envies des enfants et pour une durée qu'ils choisissent euxmêmes.

Indicateurs

- **2.1** On respecte les autres engagements des enfants (ex. travail, école).
- **2.2** La participation des enfants est assurée par le soutien des adultes qui jouent un rôle-clé (ex. employeurs) dans leur vie.

Pourquoi ces indicateurs ont été retenus

Tous les enfants membres de CC doivent avoir une expérience en tant qu'enfant travailleur domestique; on sollicite leurs conseils à cause de cette expérience. La plupart des membres travaillent et/ou poursuivent des études ou une formation. Par conséquent, les activités des comités doivent être structurées pour respecter l'emploi du temps des enfants. En particulier, il faut noter qu'en général les enfants travailleurs domestiques travaillent de longues heures, souvent avec seulement un jour de congé (le week-end). Il est essentiel que les employeurs des enfants soient informés de leur implication dans le comité et qu'ils soutiennent leur participation, car dans le cas contraire les enfants seraient exposés au risque de répercussions.

Norme 3 : Un environnement propice à la participation des enfants

Créer un environnement positif influe fortement sur la qualité de la participation des enfants et sur leur capacité à en profiter. La participation de tous les enfants devrait se faire dans un environnement sûr, accueillant et encourageant.

Indicateurs

- **3.1** Les réunions et les activités de CC renforcent l'estime de soi et la confiance des enfants de divers âges et de diverses capacités de manière à leur faire comprendre qu'ils ont une vraie expérience et des idées à partager.
- **3.2** On transmet les informations dont les enfants ont besoin pour comprendre un nouveau sujet dans un format et dans une langue qu'ils comprennent facilement.

Pourquoi ces indicateurs ont été retenus

Comme il a déjà été expliqué, les enfants travailleurs domestiques ont une très mauvaise estime de soi. Par ailleurs, comme le statut du travailleur domestique est particulièrement bas, on ne s'attend pas à ce que ces enfants se défendent ou qu'ils expriment une quelconque opinion. De ce fait, on a voulu trouver des méthodes innovatrices pour permettre aux enfants de gagner en confiance et de s'exprimer librement lors des réunions de CC. Le taux d'alphabétisme est bas parmi les enfants travailleurs domestiques ; il était donc important d'élaborer des méthodes de communication traduisibles en langues locales.

Norme 4: L'égalité des chances

Tout comme les adultes, les enfants ne constituent pas un groupe homogène; leur participation doit prendre en compte l'égalité des chances pour tous, quel que soit leur âge, race, couleur, sexe, langue, religion, opinions politiques ou leurs origines nationales, ethnique ou sociale, ou leur situation patrimoniale, d'incapacité, de naissance ou autre (ou ceux de leurs parents/tuteurs). La participation des enfants doit remettre en cause plutôt que de renforcer les tendances discriminatoires ou exclusives. Elle doit encourager les enfants qui font souvent l'objet de discrimination ou qui sont exclus des activités à s'impliquer dans les processus participatifs.

 $^{^{18}\,}$ They Respect Their Animals More... Anti-Slavery International/WISE, 2008. Op. Cit.

Indicateurs

4.1 La diversité des âges ainsi que le sexe et les compétences des enfants sont pris en compte dans la structuration des réunions et des activités de CC.

Pourquoi ces indicateurs ont été retenus

La plupart des enfants travailleurs domestiques sont des filles, mais dans plusieurs contextes les garçons en constituent une petite proportion. En outre, de nombreux enfants travailleurs domestiques sont issus de groupes ethniques minoritaires et souffrent de faibles taux d'alphabétisme. Les origines des enfants qui participent aux comités devraient, dans la mesure du possible, refléter la composition des enfants travailleurs domestiques du pays (ou de la localité), ainsi que tout obstacle à la participation (ex. niveau linguistique ou alphabétisme qui a été surmonté).

Norme 5: Un personnel efficace et confiant

Une participation réelle des enfants ne peut être incitée par les adultes de manière efficace et assurée que si ceux-ci sont dotés du niveau de compréhension et des compétences requises. Par conséquent, il faut former et soutenir les adultes chargés de faciliter la participation des enfants, ainsique leurs supérieurs hiérarchiques, si on veut que leur travail soit mené à bien.

Indicateurs

- **5.1** Tout le personnel partenaire, ainsi que leurs supérieurs hiérarchiques, sont sensibilisés aux enjeux de la participation des enfants et comprennent l'engagement organisationnel de celle-ci.
- **5.2** On propose aux coordinateurs de CC et aux autres membres importants du personnel une formation et des outils adéquats pour leur permettre de travailler de manière efficace et assurée avec des enfants de divers âges et de divers niveaux.
- **5.3** Les coordinateurs de CC et les autres membres importants du personnel sont soutenus et supervisés comme il faut ; ils font également une évaluation de leur pratiques participatives.

Pourquoi ces indicateurs ont été retenus Afin de s'assurer que la participation des enfants soit intégrée chez les partenaires au niveau institutionnel, tous les membres du personnel doivent comprendre les enjeux de la participation ainsi que l'importance des CC à cet égard. Opérer un changement nécessite un engagement à la participation au niveau organisationnel ainsi qu'une formation adéquate sur les techniques participatives et sur les politiques et pratiques appropriées à mettre en œuvre. Par ailleurs, les coordinateurs de CC ont besoin d'un niveau de soutien et de supervision supplémentaire; les membres importants du personnel doivent effectuer un suivi et une évaluation de leurs pratiques participatives.

Norme 6 : Une participation qui assure la sécurité et la protection des enfants

Les politiques et les procédures destinées à protéger les enfants constituent une partie intégrale du travail participatif auprès des enfants. Les organisations ont l'obligation de protéger les enfants avec lesquels ils travaillent ; elles doivent tout mettre en œuvre pour minimiser le risque d'abus ou d'exploitation qu'ils pourraient subir et les protéger de toute conséquence négative que la participation pourrait entrainer. Cette obligation doit surtout être respectée dans le cadre des activités de plaidoyer.

Indicateurs

- **6.1** On procède à une évaluation rigoureuse des risques associés à la participation des enfants au plaidoyer.
- **6.2** Les membres du personnel chargés de gérer les activités participatives ont mis en place une stratégie de protection de l'enfant à partir de l'évaluation des risques et propre à chaque activité.
- **6.3** On met en place une procédure de consentement éclairé pour la participation des enfants et pour l'utilisation des données fournies. Les données confidentielles sont protégées à tout moment.

Pourquoi ces indicateurs ont été retenus

Les activités de plaidoyer exposent les enfants à des risques particuliers ; il faut bien comprendre ces risques et mettre en place des stratégies adéquates. Les risques ne sont pas les mêmes pour chaque enfant ou chaque activité, alors il

faut procéder régulièrement à une évaluation des risques et élaborer une procédure appropriée. De nombreux enfants travailleurs domestiques ne vivent pas chez leurs parents ; il faut donc s'assurer qu'ils soient informés et qu'ils prennent conscience des risques courus en fournissant les données personnelles dans le cadre d'activités de plaidoyer (surtout lorsque celles-ci sont couvertes par les médias). Les enfants doivent avoir le choix de fournir des données dans l'anonymat, et les partenaires du projet doivent respecter la confidentialité de ces données.

Norme 7 : Assurer le suivi et l'évaluation

Il est impératif que les enfants comprennent le résultat de leur participation et qu'ils comprennent à quoi leur contribution a servi. Il est également important de leur donner, le cas échéant, l'occasion de participer aux processus et aux activités de suivi. En tant que parties prenantes, les enfants jouent un rôleclé dans le processus de suivi et d'évaluation. Par conséquent, on peut mesurer la place accordée à la participation des enfants par le niveau d'engagement des organisateurs pour donner un retour et/ou pour assurer le suivi et l'évaluation de la qualité et de l'impact de cette participation.

Indicateurs

7.1 Dès la phase de la planification, on aborde le suivi et l'évaluation comme partie intégrale de toutes les activités de plaidoyer.

7.2 On donne aux enfants un retour rapide et clair sur l'impact et la valeur de leur implication et sur le résultat des décisions prises.

Pourquoi ces indicateurs ont été retenus

Les comités consultatifs ont été mis en place dans le long terme comme un outil de participation et non comme une initiative ponctuelle. De ce fait, les membres doivent être impliqués dans le suivi et l'évaluation de cet outil; ce processus doit être continu. Afin que les comités puissent assurer un dialogue en permanence entre les partenaires du projet et les bénéficiaires et afin d'inscrire l'engagement des membres dans le long terme, les enfants ont besoin d'un retour rapide et clair sur l'impact et la valeur de leur implication et sur le résultat des décisions prises. Il faut célébrer les réussites.

L'évaluation a été faite selon trois méthodes (questionnaires, auto-évaluation et observations) afin de trianguler les données. On a classé les résultats de l'évaluation selon trois niveaux, en attribuant des points pour chaque catégorie.

N'A PAS SATISFAIT AUX INDICATEURS On n'a pas satisfait aux indicateurs, les partenaires du projet n'ont pas fourni suffisamment de preuves à cet effet (1 point attribué).

A SATISFAIT PARTIELLEMENT AUX INDICATEURS On a satisfait partiellement aux indicateurs, les partenaires du projet ont fourni des preuves pour démontrer qu'on a satisfait à certains aspects des indicateurs (2 points attribués).

A SATISFAIT AUX INDICATEURS

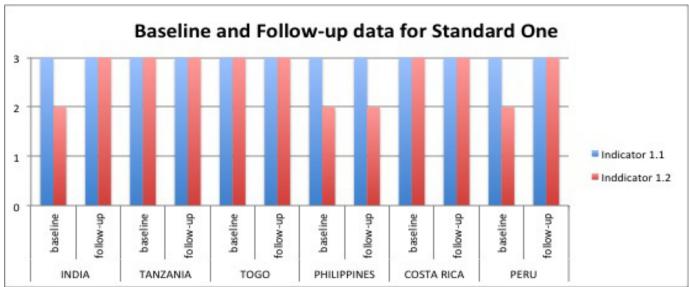
On a satisfait aux indicateurs, les partenaires du projet ont fourni suffisamment de preuves à cet effet (3 points attribués).

Une évaluation de base a été effectuée entre novembre 2011 et avril 2012. Une évaluation de suivi a été effectuée entre novembre 2012 et avril 2013.

3.2 Résultats

Les partenaires du projet ont nettement amélioré le niveau de participation dans les comités consultatifs, notamment dans les domaines de la protection de l'enfant où plusieurs partenaires avaient élaboré et mis en œuvre de nouvelles procédures de protection (surtout concernant l'évaluation des risques) adaptées à leur propre contexte et non simplement « empruntées » à une agence de financement. En outre, on a mis en place et formalisé des processus de suivi et d'évaluation (ex. tester les activités avant et après). Globalement, on a constaté du progrès sur au moins trois et au maximum sept indicateurs dans chaque pays, ce qui signifie que tous les comités satisfont (entièrement ou en partie) à 12 des 15 indicateurs, comparé à un point de départ où tous les CC satisfaisaient (entièrement ou en partie) à 9 des 15 indicateurs.

Norme 1 : L'approche éthique : transparence, sincérité et redevabilité



Traduction : Données de départ et de suivi (Norme 1) Indicateur 1.1 ; Indicateur 1.2 ; Point de départ ; Suivi ; Inde ; Tanzanie ; Togo ; Philippines ; Costa Rica ; Pérou.

Lors de l'évaluation de base, tous les partenaires du projet permettaient aux enfants « d'exprimer librement leurs opinions et de se faire respecter ». Cela s'explique peut-être par le fait que les partenaires travaillent depuis de longues années avec des enfants travailleurs domestiques, ce qui leur permet de comprendre leurs difficultés (tendance à être timide, à manquer de confiance) et de développer des méthodes créatives pour les encourager à s'exprimer – à travers le théâtre, la narration, la danse, les films et le travail en petits groupes.

Plusieurs coordinateurs des CC avaient été formés pour « faciliter le travail participatif » et employaient déjà de telles techniques. En outre, les partenaires du projet ont pu utiliser comme modèle les lignes directrices élaborées par Anti-Slavery International sur les rôles et les responsabilités des participants au CC; ce modèle ne nécessitait qu'une légère adaptation au contexte de certains pays. Par conséquent, tous les partenaires ont également satisfait à l'exigence que les rôles et les responsabilités au sein des CC soient indiqués, acceptés et compris par tous.

Retour sur l'auto-évaluation en Tanzanie

Les enfants organisent les réunions et partagent leur point de vue. On les encourage à exprimer librement leurs sentiments, en expliquant qu'il n'y a pas de mauvaises réponses. On revisite les règles de base lors de chaque réunion.

Lors des premières réunions, certains enfants étaient timides car ils n'ont pas beaucoup le droit de parler au domicile [sur leur lieu de travail]. On encourage les enfants les plus timides à parler en demandant aux plus bavards de leur donner l'occasion de participer.

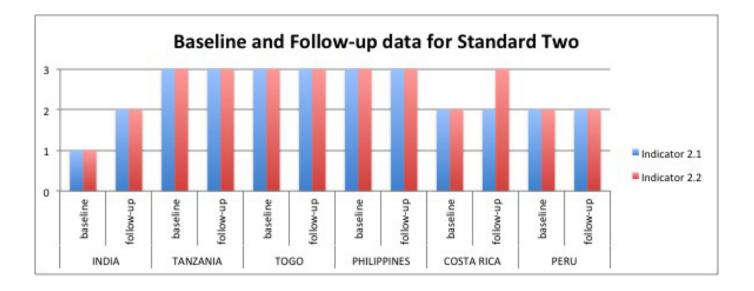
Les enfants ont demandé s'ils pouvaient partager leurs expériences, et on constate maintenant que certains d'entre eux gagnent la confiance nécessaire pour devenir leaders.

On propose aux membres des CC des ateliers de théâtre mais aussi des formations visant à améliorer leurs compétences en animation et en diffusion médiatique afin qu'ils gagnent en confiance.

Les enfants assistent également à des réunions de constitution et à d'autres colloques dans plusieurs régions, ce qui leur permet aussi de gagner en confiance.



Norme 2: La participation des enfants est pertinente et libre



Tous les partenaires du projet ont respecté les fortes contraintes d'emploi du temps que subissent de nombreux enfants travailleurs domestiques, surtout ceux qui vivent chez leur employeur, pour que ceux-ci puissent participer aux activités « externes ». Les réunions de comité ont lieu presque systématiquement le weekend, lors du jour de congé des enfants. Dans les pays où la plupart des enfants vivent chez leur employeur, on a fait du très bon travail auprès des employeurs pour les informer des

objectifs des CC et pour obtenir leur soutien. Un effort a été fait dans plusieurs pays pour impliquer les employeurs dans les activités des enfants, en les invitant à assister aux réunions ou autres événements ou à participer à la formation (souvent sur les droits de l'enfant). Dans les pays où les enfants vivent chez leurs parents, le niveau de contacts auprès des employeurs était réduit, mais l'implication auprès des parents était élevée.

Retour des coordinateurs de CC au Togo : comment obtenir le soutien des adultes qui jouent un rôle-clé dans la vie des enfants (employeur) afin d'assurer la participation des enfants

Sensibiliser les employeurs à la validité du projet et obtenir un consentement verbal à ce que les enfants participent à celui-ci

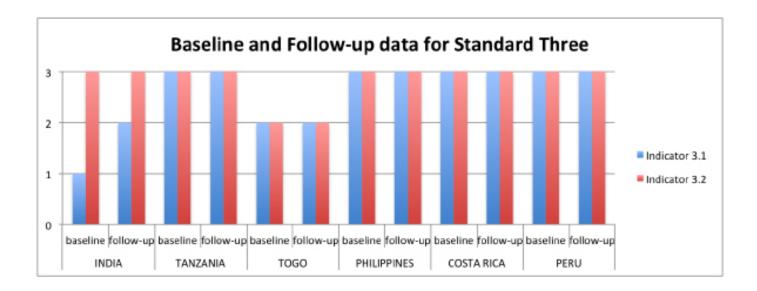
Former un groupe composé d'employeurs et un bureau exécutif composé de trois membres de CC

Inviter les tuteurs/employeurs afin d'éclaircir la validité du projet

Lorsqu'il s'agit des réunions exceptionnelles, envoyé une demande d'autorisation aux employeurs/tuteurs, aux propriétaires des ateliers et aux dirigeants d'école

Les contacter en personne parfois pour demander une autorisation verbale

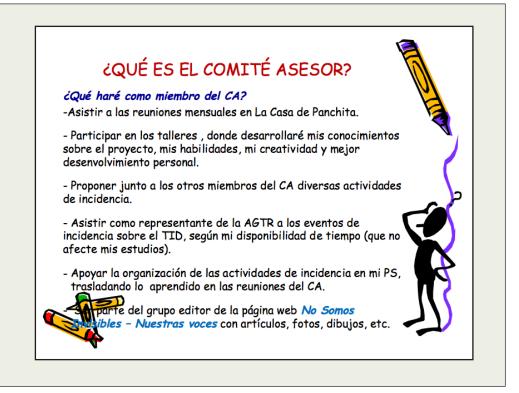
Norme 3 : Un environnement propice à la participation des enfants



La connaissance approfondie des partenaires sur les problèmes spécifiques aux enfants travailleurs domestiques (manque de confiance et mauvaise estime de soi) leur a permis de respecter cette norme de manière rigoureuse. Les partenaires organisent divers exercices destinés à améliorer la confiance des enfants ; ses activités constituent une partie intégrale du soutien quotidien des enfants, ce qui a permis aux partenaires de les intégrer facilement dans les activités des comités.

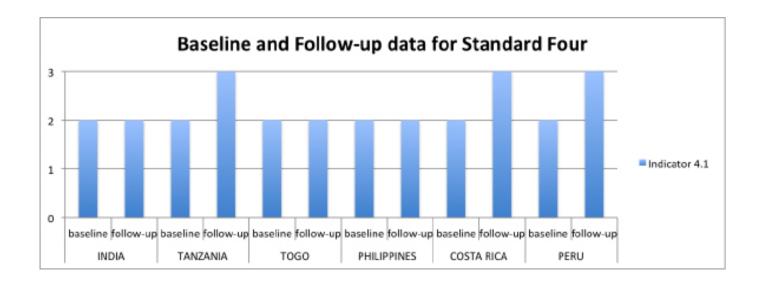
On exige dans certains pays que les enfants sachent

lire et écrire une langue « officielle » pour effectuer certaines tâches, par exemple donner des conseils sur la politique ou la législation. Malgré cette contrainte, les coordinateurs ont élaboré des méthodes créatives pour permettre aux enfants de consulter les documents destinés aux adultes ou qui contenaient beaucoup de jargon, en utilisant PowerPoint (voir exemple de Pérou) et des dessins animés ou simplement en prenant le temps d'expliquer les concepts complexes (souvent juridiques) aux enfants.





Norme 4 : L'égalité des chances



Dans la pratique et en termes de « capacités », l'égalité des chances était surtout liée au taux d'alphabétisme, ce qui a été problématique pour la plupart des partenaires. Les membres des CC ne voulaient pas cacher le faible niveau d'alphabétisme des enfants travailleurs domestiques, mais à la fois, les tâches entreprises par les membres nécessitaient une bonne maîtrise de la lecture et de l'écriture. Une contrainte juridique est venue s'ajouter : dans la plupart des pays il est interdit d'employer à temps plein des enfants de moins de 14 ans. Il était donc

difficile de demander aux enfants en dessous de cet âge de parler ouvertement de leurs conditions de travail. Par conséquent, l'âge moyen des membres des comités consultatifs était de 14 à 18 ans, et la plupart d'entre eux avaient un niveau d'alphabétisme moyen ou élevé. Enfin, à la clôture du projet, la représentation des sexes parmi les membres reflétait le contexte local, à savoir que la plupart des enfants travailleurs domestiques sont des filles (dans un des pays le comité consultatif était surreprésenté par les garçons, mais cela a été corrigé au cours du projet).

Extrait d'un questionnaire destiné aux membres de CC au Costa Rica

8. Avez-vous plus confiance en vous-même et en vos compétences depuis votre implication dans le CC ?

BEAUCOUP PLUS : nous avons eu la possibilité de gérer des situations et de gérer nos craintes. Le fait de partager nous a permis d'avancer et de mettre fin au cycle de violence.

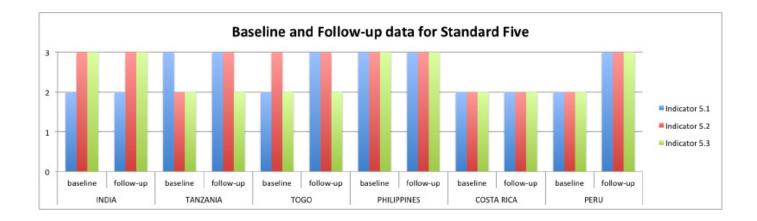
9. Avez-vous participé à des activités qui vous ont donné plus de confiance en vousmême?

OUI, PLUSIEURS

10. Veuillez décrire ses activités :

Réunions de comité où nous avons pu partager nos expériences et où, à travers des jeux, nous avons appris davantage sur nos droits. L'organisation du Forum (colloque), groupe de théâtre et préparation d'un film.

Norme 5 : Un personnel efficace et confiant



Les formations pour renforcer les compétences du personnel impliqué dans les comités consultatifs ont constitué une partie intégrale du projet et ont été fort appréciées par le personnel local. Il s'est avéré particulièrement important d'impliquer le personnel de tous les niveaux de l'organisation, car ainsi les partenaires du projet étaient plus susceptibles de s'engager sur la participation des enfants. Les partenaires ont trouvé particulièrement utiles les

auto-évaluations des pratiques participatives. Un point faible à cet égard – qui nous en dit davantage sur la méthode d'évaluation que sur les pratiques adoptées – est l'exigence d'une confirmation écrite de « l'engagement organisationnel à la participation des enfants », alors que la plupart des partenaires s'y engagent clairement même s'ils n'ont stipulé cet engagement dans aucun document officiel.

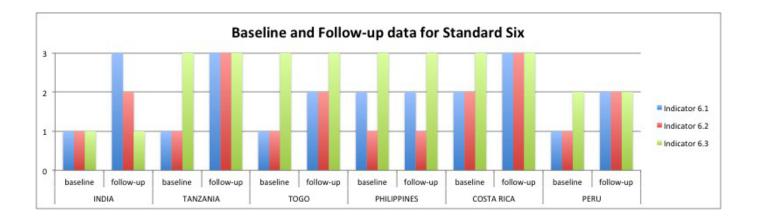
Retour des partenaires du projet en Inde sur le renforcement des compétences

Question: Qu'est-ce que vous avez changé suite à la formation?

Réponse: Nous avons eu recours à un processus d'évaluation des risques, nous avons pris des mesures pour mettre en place une politique de protection de l'enfant, nous impliquons directement les enfants dans la prise des décisions, notamment les décisions financières et budgétaires, et nous menons un travail de plaidoyer et d'autres activités avec la participation des enfants.



Norme 6 : Une participation qui assure la sécurité et la protection des enfants



Les activités du projet ont eu le plus d'impact sur les politiques de protection de l'enfant et sur les procédures adoptées par les comités consultatifs. Il était évident à partir de l'évaluation de base que la mauvaise note associée à cette norme au départ s'expliquait par le fait que deux indicateurs s'adressaient uniquement à « l'évaluation des risques » et non pas par une mauvaise protection de l'enfant. Le retour des participants sur les ateliers destinés à renforcer les compétences nous ont démontré que la compréhension de « l'évaluation des risques » s'était nettement améliorée (en effet la plupart des partenaires se sont rendu compte qu'ils effectuaient déjà une évaluation des

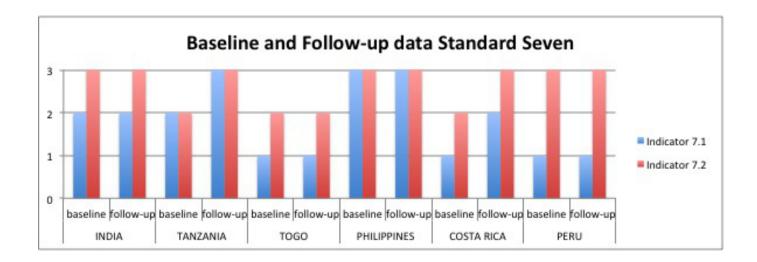
risques, mais simplement qu'ils n'en prenaient pas note). Un résultat-clé de l'évaluation de cette norme et le manque de documentation : malgré la mise en œuvre de pratiques et de procédures rigoureuses en matière de protection de l'enfant, de nombreux partenaires ne les avaient pas rédigées formellement. Au cours du projet, deux partenaires ont signalé l'élaboration d'une politique de protection de l'enfant, et tous les partenaires avaient adapté ou développé diverses procédures de protection (notamment en matière d'évaluation des risques), ce qui a largement contribué au progrès accompli vis-àvis des indicateurs de cette norme.

Retour du coordinateur de CC aux Philippines sur les procédures de protection de l'enfant

Si un enfant partage une expérience d'abus lors d'une réunion de CC :

- $\sqrt{\ }$ Je demande à l'enfant s'il veut ou non partager cette expérience avec le groupe.
- √ Si oui, je conseille à tout le monde de respecter la confidentialité des faits
- $\sqrt{\ }$ Sinon, je demande à quelqu'un d'autre d'animer la discussion et je parle à l'enfant séparément..
- $\sqrt{\ }$ Je propose un lieu pour permettre à l'enfant de décrire sa situation.
- $\sqrt{\ }$ Si des conseils supplémentaires sont nécessaires, je demande l'accord de l'enfant pour transmettre le dossier soit à un travailleur social soit à un psychologue.
- √ J'assure le suivi du dossier auprès du professionnel approprié

Norme 7 : Assurer le suivi et l'évaluation



Tous les partenaires du projet ont largement amélioré le niveau de participation des enfants aux activités de suivi et d'évaluation, notamment en mettant en œuvre une activité de plaidoyer participatif où les enfants étaient impliqués dans la planification et dans l'évaluation de l'activité. Des techniques d'évaluation assez innovatrices ont également été élaborées.

Tous les partenaires signalent qu'ils ont donné un retour aux enfants sur la valeur et sur l'impact de leur implication ou sur le résultat des décisions prises. Il faut noter que le terme « suivi » dans le cadre de cette norme ne s'applique pas à un événement ponctuel (où le suivi est souvent négligé) puisque les comités ont été inscrits dans le long terme.

Retour de la Tanzanie et des Philippines sur les techniques de suivi et d'évaluation:

Les membres des CC donnent aux petits comités un bilan du progrès accompli, ce qui fait qu'il y a un dialogue en permanence entre les membres des CC et les autres enfants travailleurs domestiques.

Notre personnel (partenaires du projet) et les membres des CC ont tendance à travailler ensemble sur les activités, leur permettant de faire un bilan du travail effectué lors des réunions (les membres doivent écrire un rapport sur chaque activité).

Réunion et évaluation avant et après chaque événement.

Feuille séparée pour l'évaluation faite par les membres chargés de gérer un événement.

Évaluation effectuée 1-2 jours après l'événement.

« Freedom wall », où les enfants peuvent écrire leurs pensées/perspectives lors des événements.

Les retours alimentent l'activité suivante.



Questions-clé pour l'évaluation des activités participatives

- L'auto-évaluation du niveau de participation par le personnel des CC et les membres constitue un outil très utile pour suivre et évaluer l'efficacité des comités en tant qu'outil participatif. L'auto-évaluation permet au personnel de comprendre clairement les normes sur la participation des enfants et les critères d'évaluation (indicateurs). Elle permet également l'appropriation par le personnel de ce processus, qui est orienté par leurs opinions. On demande au personnel d'identifier des actions-clé pour améliorer les domaines où les normes n'ont pas été satisfaites. Ceux qui effectuent une auto-évaluation peuvent s'appuyer sur des exemples concrets de solutions pour satisfaire aux normes.
- Dans plusieurs pays des politiques de protection de l'enfant ont été mises en place mais sont mal appréhendées par le personnel. On constate également que des évaluations de risques sont bel et bien effectuées mais les résultats ne sont pas enregistrés. L'acte d'enregistrer ces évaluations constitue un moyen très utile et très pratique pour rendre « réelles » les politiques et les procédures de protection de l'enfant.
- Exiger que les organisations fournissent des documents comme preuves va souvent à l'encontre des cultures où la tradition orale reste bien ancrée. On peut remédier à ce problème en proposant des lignes directrices sur la documentation ainsi que des modèles, des documents types ou d'autres supports innovateurs (ex. film, théâtre, dessins ou photographies).
- Afin d'évaluer au mieux l'impact des activités participatives, il vaut mieux avoir recours à des ateliers ou des conversations privées (même par téléphone) qu'aux questionnaires écrits.
- Les ateliers participatifs constituent une méthode efficace pour recueillir des données d'évaluation auprès des enfants, mais cela nécessite un encadrement très clair pour s'assurer que les données soient recueillies de manière systématique et comparable.

3.3 L'impact des activités de plaidoyer mené par les enfants

Tous les comités ont planifié et mis en œuvre au moins une activité de plaidoyer mené par les enfants au cours du projet. Il s'agit de « mini » projets de plaidoyer avec l'objectif d'institutionnaliser la participation chez les partenaires et de s'assurer que les enfants contribuent à la réalisation des objectifs de plaidoyer identifiés par les partenaires.

La plupart des activités de plaidoyers entreprises ont amené l'État à répondre aux demandes des enfants travailleurs domestiques par l'adoption de lois protectrices (souvent en vertu de la ratification par le gouvernement de la Convention n° 189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques) afin d'assurer de meilleures conditions de travail pour les adolescents travailleurs domestiques. Mais en Tanzanie les efforts de lobbying ont ciblé le gouvernement local (et l'application des règlements locaux), et au Costa Rica se sont les employeurs plutôt que l'État qui ont été ciblés. En général ce ne sont pas les enfants mais le personnel des partenaires qui ont décidé de ces objectifs, qui devaient être conformes aux résultats anticipés du projet.

Il faut noter cependant que les enfants pouvaient décider quelles activités entreprendre pour atteindre ces objectifs. On a eu recours à des activités axées sur l'expression artistique et le théâtre, par exemple des activités de sensibilisation à partir d'exposition d'affiches ou de photos ou des représentations théâtrales mises en scène devant le public (et les employeurs). Les enfants ont également organisé ou participé à des manifestations (enfants et adultes) et ont réalisé des pétitions destinées aux décideurs politiques. Certains membres des comités ont été interviewés pour la télévision ou la radio. Un groupe d'enfants dans deux des paysconcernés a fait du lobbying directement auprès du gouvernement, et aux Philippines des enfants ont accompagné des travailleurs domestiques majeurs lors de réunions avec des représentants du gouvernement.

Les activités de plaidoyer menées par les enfants ont eu un grand impact au niveau de la participation dans les comités. Pour la première fois, dans chaque CC, les enfants ont pris des décisions financières et budgétaires (budget de 1 000 £) et ont participé à la planification des activités (décider quelles activités entreprendre). Leur implication à ce stade a conduit à une contribution réelle au suivi et à l'évaluation: plus qu'un simple retour, ils ont identifié des objectifs réalistes pour chaque activité et ont décidé comment les atteindre. Plusieurs participants (enfants et adultes) à la formation de renforcement des compétences ont expliqué que la formation leur avait permis d'identifier et d'obtenir le soutien de certaines cibles et de parties prenantes-clé (auxquelles il s n'auraient pas pensé autrement).

Le progrès des comités dans la réalisation de leurs objectifs de plaidoyer a été le plus marqué dans les cas où les enfants s'étaient impliqués à tous les stades de la planification (en rédigeant des plans d'action très détaillés) et où le partenaire concerné s'était engagé explicitement sur la participation des enfants. C'est au niveau local plutôt que national qu'on a le mieux réussi à faire changer les choses notamment en Tanzanie où un arrêté a été adopté grâce aux activités de plaidoyer mené par les comités consultatifs. Même si un certain nombre de comités ont réussi à s'entretenir avec leurs parties prenantes principales (ex. la police et les membres du parlement), ce qui a conduit à une prise de conscience parmi le grand public de la situation des enfants travailleurs domestiques, ils n'ont pas réussi à convaincre le gouvernement de s'engager clairement (sur des réformes législatives par exemple). En général il s'est avéré difficile, sur une courte période de 6 à 12 mois, de réaliser des objectifs ambitieux; plus les objectifs sont ambitieux plus il faut du temps pour opérer un changement. Malgré cette contrainte, dans deux pays participants, le plaidoyer mené par les enfants a contribué au succès du projet des partenaires. Le gouvernement aux Philippines a ratifié la Convention sur les travailleurs domestiques; les activités planifiées par le comité consultatif, la diffusion à la télévision d'un entretien avec un dirigeant de CC, ainsi que la présentation d'un discours au Sénat ont contribué à cette réussite. À noter également qu'au Togo le président du CC a joué un rôle majeur dans les efforts pour faire adopter des réformes législatives.

Globalement, la « voix » des enfants a modifié le ton des messages de plaidoyer. En effet, on a pu présenter le vécu réel des enfants travailleurs domestiques plutôt que des perspectives théoriques.

3.4 L'impact général des comités consultatifs

Une évaluation externe²⁰ a mesuré l'impact général du projet. Celle-ci a signalé que les CC avaient fait une contribution importante : en permettant aux enfants travailleurs domestiques de s'exprimer, les activités des CC - un outil « proactif » – ont aidé les enfants à gagner en confiance et ont même conduit à la création de nouveaux mouvements sociaux. Résultat : un meilleur niveau de protection, des taux de scolarisation plus élevés, ainsi que de meilleures conditions de travail pour les enfants travailleurs domestiques. Au niveau national on ne peut attribuer aux comités tout le progrès accompli, mais leurs activités ont fait une contribution importante aux dispositions dans la convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques en ce qui concerne les enfants qui ont atteint l'âge légal pour travailler, ainsi qu'aux objectifs de plaidoyer de chaque partenaire du projet. Par ailleurs, il est évident que les modifications de la gouvernance locale peuvent être attribuées aux activités menées par les enfants des CC.

Le développement de mouvements sociaux composés de jeunes est l'une des conséquences majeures – et non anticipées – de ce projet. La mise en place par les partenaires du projet d'un réseau de CC (souvent grâce aux projets de petits financements) a permis aux jeunes travailleurs domestiques dans tous les pays concernés de former des mouvements afin de militer pour leurs droits. Dans certains pays, ces mouvements sont maintenant indépendants par rapport aux partenaires du projet.



Les exemples suivants figurent dans l'évaluation externe :

WoteSawa, le groupe consultatif original de Kivulini, est dirigé par d'anciens enfants travailleurs domestiques. C'est la première organisation en Tanzanie à se concentrer uniquement sur le travail domestique des enfants. À l'origine cette organisation était soutenue par un projet de petits financements, mais ensuite elle a obtenu un financement de Mama Cash (Pays-Bas) et de l'ambassade américaine à Dar es Salaam. WoteSawa est maintenant une organisation indépendante et un membre actif de la coalition qui fascine les décideurs politiques et les médias. C'est une référence pour les autres CC qui voudraient suivre son exemple et devenir autonomes à leur tour.

Au Togo, les enfants travailleurs domestiques ont décidé de créer leur propre « Association des enfants travailleurs domestiques » en 2010. Cette association est maintenant reconnue par le gouvernement et par les partenaires de la société civile. Elle permet à environ 200 enfants travailleurs domestiques de se consulter régulièrement et de faire du lobbying auprès du gouvernement. Elle fait partie d'un mouvement plus large, le « mouvement des enfants et jeunes travailleurs », une sorte de syndicat pour les enfants travailleurs qui permet aux enfants travailleurs domestiques de s'exprimer distinctement tout en participant au débat général sur le travail des enfants.

Aux Philippines, chacun des six comités du Visayan Forum a été soutenu par le projet de petits financements, et trois d'entre eux ont créé des organisations indépendantes et ont commencé à chercher des financements pour leurs activités. Ils transmettent de manière indépendante des rapports au gouvernement national.

Dans les trois autres pays, des mouvements de jeunes ont également vu le jour en dehors des activités liées au projet. Au Costa Rica, l'un des groupes consultatifs a proposé de devenir un mouvement de jeunes à part entière. Au Pérou, les groupes de jeunes de l'AGTR, créés et gérés par d'anciens enfants travailleurs domestiques, travaillent dans cinq communautés très pauvres, où

ils apportent un soutien et un travail de plaidoyer aux enfants travailleurs domestiques. Ils interviennent également afin d'empêcher d'autres enfants à risque de se mettre au travail domestique. En Inde, NDWM est en train d'élargir son réseau d'enfants travailleurs domestiques dans 17 états, avec l'objectif de les faire entendre sur les problèmes qui les concernent et de les aider à développer petit à petit leurs compétences et la possibilité d'influencer le gouvernement.

4. Enseignements tirés et conclusions

Les comités consultatifs constituent un outil très efficace pour consulter les enfants, surtout dans le cas où les enfants membres des comités ont été élus par leurs congénères. Dès lors ils assument un rôle « représentatif » au service de leurs congénères, et si les structures adéquates sont mises en place ils peuvent discuter avec eux et les consulter sur diverses questions. Par conséquent, plusieurs enfants membres des comités nous ont fait part d'un vrai sentiment de solidarité entre eux et envers les enfants travailleurs domestiques de manière générale.

On a constaté que la mise en place d'un réseau de comités consultatifs avait considérablement renforcé la « voix » des enfants auprès des parties prenantes nationales. Tous les partenaires du projet ont mis en place un réseau de comités (réalisé grâce à la mise en œuvre d'un projet de petits financements qui à plusieurs reprises a soutenu les efforts de lobbying d'un comité consultatif « principal »). Des représentants du réseau appartenaient à plusieurs de ces comités « principaux », qui étaient donc à même de représenter plusieurs groupes régionaux d'enfants travailleurs domestiques à travers le pays.

La capacité de souligner la perspective des enfants modifie le caractère du plaidoyer car les enfants sont capables de présenter l'expérience « réelle ». L'emploi d'outils créatifs (film, arts visuels, théâtre) pour mettre en avant cette perspective renforce (et remplace parfois) la présence physique des enfants, leur permettant de présenter le vécu réel et actuel des enfants travailleurs domestiques plutôt que de proposer les perspectives théoriques (et parfois dépassées) des autres.

Même si les comités consultatifs fonctionnaient au niveau local (c'est-à-dire qu'ils étaient composés d'enfants de la localité plutôt que d'enfants originaires de tout le pays), la plupart des CC ont eu un impact au niveau régional voire national. Cela s'explique surtout par leur emplacement (dans les villes capitales) et par leur capacité de s'appuyer sur les liens établis par les partenaires du projet avec les décideurs-clé au niveau national (ex. certaines personnes

au ministère du travail). De même, les efforts de lobbying au niveau international ont été renforcés par la participation d'enfants de trois continents.

Les contraintes d'âge dans toutes les structures participatives destinées aux enfants ont été mises en valeur : les enfants plus âgés ont assumé un rôle de « mentor » au service des plus jeunes membres des comités. En tant qu'anciens enfants travailleurs domestiques, de nombreux enfants âgés quittent le travail domestique pour intégrer un domaine différent ou pour faire des études supérieures. En jouant le rôle de mentor, ils peuvent rendre service aux personnes, aux organisations et aux structures qui les ont soutenus par le passé.

L'expérience de groupe au sein des comités est un outil participatif qui permet aux enfants d'assumer différents rôles et de partager les responsabilités. Grâce aux activités conçues pour restaurer la confiance et instaurer un esprit d'équipe, ainsi qu'à la petite taille des comités consultatifs (pas plus de 15 membres), on a pu établir une petite équipe d'enfants solidaires les uns avec les autres. Ils ont tout naturellement soutenu leurs congénères et partagé les responsabilités.

Le lobbying mené par les enfants convient mieux aux enfants plus âgés ou à ceux qui ont un niveau d'alphabétisme plus élevé. C'est parce que l'activité de lobbying (qui, dans le cadre de ce projet, se concentrait sur le droit national et international) est plus centrée sur les adultes qu'il est plus approprié et plus éthique de travailler avec des enfants plus âgés et qui ont un niveau d'alphabétisme plus élevé. Si on forme les plus jeunes enfants à diriger et à développer des compétences sociales, on peut plus facilement les impliquer.

On peut répondre aux questions d'ordre éthique qui se posent dans le contexte du plaidoyer mené par les enfants en évaluant les risques de chaque activité. Les enfants travailleurs domestiques doivent faire face au risque de réactions négatives (ou pire, de punitions) de la part de leurs employeurs s'ils parlent ouvertement de l'exploitation et des abus qu'ils ont subis (ce risque est encore plus élevé si l'enfant est encore travailleur domestique). Cependant, les partenaires du projet ont constaté qu'on peut identifier et atténuer ces risques en



réalisant une évaluation de risques assez simple.

Une rencontre avec les employeurs permet de s'assurer que les enfants puissent participer aux activités des comités en toute sécurité. Les employeurs sont les « gardiens » des enfants travailleurs domestiques, surtout dans le cas des enfants qui vivent chez leurs employeurs. L'implication des enfants dans les activités participatives nécessite un contact régulier avec les employeurs (rendre visite au domicile, inviter les employeurs aux activités de comité, proposer des formations d'employeur), pour atténuer les risques encourus par les enfants.

La documentation sur les processus mis en place pour gérer les comités consultatifs constitue la preuve que ce sont des structures permanentes et non temporaires. Les documents tels que les descriptifs de postes ou les critères de sélection démontrent que les enfants des comités sont des membres à part entière de l'équipe des partenaires du projet. De même, si on veut que les comités soient des structures permanentes, on peut les valoriser en les évaluant, notamment aux yeux des membres eux-mêmes.

La participation des enfants devrait faire partie intégrale de la culture et de l'éthique des organisations. Il est important de former les partenaires du projet et de leur permettre de débattre et de comprendre les concepts-clé du travail de plaidoyer participatif, et plus particulièrement les concepts de plaidoyer et de lobbying, dont la définition peut varier selon les organisations. La formation peut aider le personnel à comprendre les intérêts de la participation des enfants afin de renforcer leur travail et d'améliorer l'impact de leur plaidoyer.

La mise en œuvre d'un mini projet de plaidoyer mené par les enfants a permis au personnel de « transférer » aux enfants une partie du travail de plaidoyer. En particulier, le fait de donner aux enfants des responsabilités budgétaires (projet de petits financements ou budgets spécifiques) peut améliorer les prises de décisions et le sentiment de responsabilité des membres et permettre aux enfants de prendre des décisions plus réalistes. Ce mini projet est un exemple concret qui démontre aux partenaires du projet que les enfants sont capablesde participer à toutes les phases d'un projet de plaidoyer : conception, réalisation et évaluation.

Les comités consultatifs réalisent mieux leurs objectifs de plaidoyer lorsque ces objectifs sont détaillés et spécifiques et lorsque les enfants participent à chaque stade de la planification d'une campagne de plaidoyer. Il s'est avéré plus difficile de suivre des objectifs généraux de sensibilisation que des plans d'action bien ciblés qui identifiaient clairement les engagements que les enfants espéraient voir de la part des parties prenantes.

Conclusions

- 1. Les comités consultatifs qui rassemblent les enfants de tout le pays, de la région ou du monde entier sont mieux placés pour militer en faveur de leurs droits car ils représentent un groupe plus large et plus diversifié.
- 2. Les comités consultatifs sont un excellent outil pour être en contact avec les enfants, surtout lorsque les membres sont élus par les leurs et que ces structures permettent aux membres de consulter ce groupe élargi d'enfants.
- 3. Utiliser des outils créatifs (film, arts visuels, théâtre) permet de renforcer (et parfois de remplacer) la présence physique des enfants, et leur permet de présenter concrètement ce que vivent les enfants travailleurs domestiques plutôt que d'utiliser des approches théoriques (et parfois dépassées) d'autres personnes.
- **4.** Les comités consultatifs composés d'enfants de la capitale peuvent plus facilement avoir accès aux institutions et aux parties prenantes principales afin d'influencer les politiques et les pratiques au niveau national.
- **5.** La contrainte d'âge sur toutes les structures participatives peut être utilisée en attribuant aux enfants plus âgés le rôle de « mentor » au service des plus jeunes.
- 6. Les comités consultatifs sont des structures qui permettent aux enfants travailleurs domestiques de devenir plus autonomes car ils apportent du soutien mutuel et de la solidarité aux enfants qui, à cause de l'état d'isolement généré par leur travail, auraient du mal à trouver ce soutien ailleurs. De plus, travailler en groupe permet aux enfants d'endosser différents rôles et de partager les responsabilités en fonction de leurs compétences et leurs intérêts.

- 7. Les comités consultatifs dont le but est de travailler dans les domaines « adultes », tels que la politique ou la réforme législative, conviennent mieux aux enfants plus âgés (entre 14 et 18 ans) et à ceux qui ont un bon niveau d'alphabétisme, même si on peut permettre aux plus jeunes enfants de s'impliquer dans les activités de lobbying en les préparant à la vie active et au leadership.
- **8.** Procéder à une évaluation des risques liés à chaque activité permet au personnel d'identifier et de diminuer les risques pour les enfants qui participentaux activités de plaidoyer.
- **9.** Grâce à une évaluation régulière (impliquant des enfants et des adultes) des comités consultatifs et à une documentation rigoureuse des processus mis en place pour la gestion de ces comités, on peut renforcer le caractère permanent de la structure et sa valeur aux yeux des membres.
- **10.** Lorsque le personnel prend contact avec les employeurs (rendre visite à domicile, inviter les employeurs à participer aux activités des CC, ou proposer une formation aux employeurs), on diminue les risques de réaction négative de la part des employeurs si les enfants parlent ouvertement abus subis par les travailleurs domestiques.
- 11. Former ou sensibiliser le personnel à tous les niveaux de l'organisation sur la participation des enfants aidera les organisations à transférer les activités de plaidoyer (jusque-là menées par les adultes) aux enfants. Cela renforcera également l'institutionnalisation de la participation des enfants.
- 12. Les concepts-clé des projets de plaidoyer, tels que « la participation des enfants », « le plaidoyer » et « le lobbying » doivent être clairement définis et faire l'objet d'une discussion entre les partenaires du projet pour se mettre d'accord sur l'impact sur les activités du projet (notamment en ce qui concerne les concepts de suivi et d'évaluation).
- 13. C'est un avantage pour les comités consultatifs qui veulent faire du plaidoyer d'avoir été créé par des organisations déjà impliquées dans le plaidoyer (et qui sont donc déjà en contact avec les institutions et les parties prenantes principales).

- 14. La gestion d'un mini projet de plaidoyer mené par les enfants (ou les enfants prennent toutes les décisions concernant le projet, y compris sur la planification, le budget et les mécanismes de suivi) est une bonne façon de mettre à l'épreuve les structures participatives d'un comité et d'améliorer le niveau de participation des enfants.
- 15. L'implication des enfants au stade de la planification des activités de plaidoyer et aux décisions budgétaires permet aux adultes qui auraient des doutes de voir les compétences des enfants à l'œuvre, et permet aux enfants d'avoir plus de confiance sur leur capacité à prendre des décisions.



today's fight for tomorrow's freedom



Annexe 1 : Questionnaire de départ pour les coordinateurs de CC



Ce formulaire doit être rempli par les coordinateurs des Comités consultatifs (CC). Veuillez fournir des réponses sincères. Nous ne partagerons pas les détails de vos réponses avec d'autres membres du personnel de votre organisation. Nous utiliserons les informations fournies pour faire une évaluation du soutien nécessaire pour permettre au CC de travailler le plus efficacement possible. Nous reconnaissons que la participation des enfants est un domaine nouveau pour plusieurs partenaires locaux dans le cadre de ce projet. Nous espérons que vous procéderez à votre propre évaluation du CC lors des ateliers de formation et que, ensemble, nous pourrons élaborer un plan pour permettre au comité de travailler plus efficacement dans l'objectif de promouvoir la participation des enfants.

1. Coordinateur du Comité consultatif

- 1.1 Nom:
- 1.2 Email:
- 1.3 Sexe : Masculin/Féminin
- 1.4 Intitulé du poste :
- 1.5 Depuis combien de temps êtes-vous Coordinateur du CC ?
- 1.6 Avant de devenir coordinateur, aviez-vous déjà une expérience du travail participatif? OUI / NON
- 1.7 Si oui, merci d'en fournir les détails.
- 1.8 Veuillez fournir une description courte de votre rôle et de vos responsabilités en tant que coordinateur :
- 1.9 Disposez-vous d'un descriptif de votre rôle et de vos responsabilités en tant que coordinateur ?



today's fight for tomorrow's freedom

OUI / NON

- 1.10 Si oui, merci de fournir ce descriptif ici:
- 1.11 Sinon, merci de fournir votre propre description :
- 1.12 Depuis que vous êtes devenu coordinateur, avez-vous suivi des formations qui vous ont aidé à mieux accomplir votre rôle ? OUI / NON
- 1.13 Si oui, merci d'en fournir les détails :
- 1.14 Êtes-vous supervisé en tant que coordinateur ? OUI / NON
- 1.15 Si oui, par qui ? Les réunions ont lieu à quelle fréquence ?

2. Mis en place du Comité consultatif

- 2.1 A quelle date a eu lieu la première réunion du CC?
- 2.2 Êtes-vous en mesure de fournir le premier rapport écrit d'une réunion du comité ? OUI / NON
- 2.3 Votre comité se réunit à quelle fréquence ?
- 2.4 Combien de temps les réunions durent-elles ?
- 2.5 Où les réunions ont-elles lieu?
- 2.9 Avez-vous déjà évalué des pratiques participatives du comité ? OUI / NON

3. Membres du Comité consultatif

- 3.1 Combien d'enfants (en moyenne) sont impliqués dans chaque réunion du CC?
- 3.2 En tout, combien d'enfants ont été impliqués depuis le début ?

- 3.3 Y a-t-il un processus convenu pour sélectionner les membres ? OUI / NON
- 3.4 Merci d'expliquer comment les membres sont sélectionnés :
- 3.5 Merci d'expliquer les critères utilisés pour sélectionner les membres :

Y a-t-il des règles qui déterminent qui a le droit ou pas d'être membre du comité, notamment en rapport :

3.6 A l'âge : y a-t-il une limite d'âge pour les membres ? OUI / NON

Si oui, merci d'en fournir les détails :

3.7 Au sexe : acceptez-vous les garçons et les filles comme membres du comité ? OUI / NON

Si oui, merci d'en fournir les détails :

- 3.8 A la langue : est-ce que vous proposez un service d'interprétariat pour les membres qui ne parlent pas la même langue que les autres ? OUI / NON
- 3.9 A l'expérience en tant qu'enfant travailleur domestique : est-ce que tous les membres doivent avoir déjà fait du travail domestique ? OUI / NON

- 3.10 Est-ce que les membres doivent être actuellement enfant travailleur domestique ? OUI / NON
- 3.11 Est-ce que les anciens enfants travailleurs domestiques peuvent devenir membres ? OUI / NON
- 3.12 Ces règles sont-elles écrites quelque part ? OUI / NON
- 3.13 Si oui, merci d'en fournir une copie.
- 3.14 Y a-t-il un descriptif de poste ou une convention écrite sur le rôle des membres ? OUI / NON
- 3.15 Si oui, merci d'en fournir un exemplaire.
- 3.16 Est-ce que les membres du comité en connaissent le but ? OUI / NON
- 3.17 Si oui, merci d'expliquer comment ils le connaissent :
- (par exemple, organisez-vous un atelier ou fournissez-vous un document pour le leur expliquer?)
- 3.18 Veuillez remplir le tableau suivant pour chacun de vos membres actuels :

Membres actuels : veuillez cocher les cases appropriées									
	Exemple	1	2	3	4	5	6	7	8
Prénom	Sarah								
Fille	Х								
Garçon									
Age : moins de 14 ans	Х								
Age : 14-18 ans									
Age : plus de 18 ans									
Actuellement ETD	Х								
Ancien ETD									
Langue parlée principale	Anglais								
Race / origine ethnique	Irlandais								
Niveau d'alphabétisme (élevé/moyen/bas)	Bas								



Suite

Membres actuels : veuillez cocher les cases appropriées								
	1	2	3	4	5	6	7	8
Prénom								
Fille								
Garçon								
Age : moins de 14 ans								
Age : 14-18 ans								
Age : plus de 18 ans								
Actuellement ETD								
Ancien ETD								
Langue parlée principale								
Race / origine ethnique								
Niveau d'alphabétisme (élevé/moyen/bas)								

4. Activités du Comité consultatif

Quel genre d'activités organisez-vous ? (Merci de cocher les bonnes réponses)	□ 4 critè
 4.1 Consultation (consultation des membres sur diverses questions) 	□ ∠ que i
 4.2 Mise en œuvre d'activités (les membres mènent les activités avec les ETD) 	D 4
☐ 4.3 Soutien mutuel (les membres soutiennent d'autres ETD)	cons
 4.4 Conseils entre congénères (les membres sont formés en tant que conseillers) 	D 4
 4.5 Plaidoyer (les membres organisent des événements de plaidoyer avec les ETD) 	finan 4.13
☐ 4.6 Formation (les membres proposent des formations aux autres ETD ou aux adultes)	est p
☐ 4.7 Autres (merci de préciser lesquelles) :	de vo
☐ 4.8 Decisions about how the AC is run (e,g, selection criteria for AC members)	4.15 sur le
Quel genre de décisions ont été prises par les	4.16 aux r

membres	?	Merci	de	cocher	les	bonnes	réponses	:
---------	---	-------	----	--------	-----	--------	----------	---

4.8 Décisions sur la gestion du comité (ex.
critères de sélection des membres)
,
☐ 4.9 Décisions sur les activités à faire en tant
que membres (ex. planification)

- ☐ 4.10 Décisions sur les politiques et les procédures de votre organisation (proposer des conseils à l'organisation)
- 4.11 Décisions budgétaires
- ☐ 4.12 Les membres ont-ils été consultés lors du processus de sélection pour les projets de petits financements ?
- 4.13 Est-ce que la décision finale sur ces questions est prise par les membres ? OUI / NON
- 4.14 Sinon, qui prend les décisions finales au sein de votre organisation ?
- 4.15 Est-ce qu'on propose un retour aux membres sur leur décision ou leurs activités ? OUI / NON
- 4.16 Si oui, comment transmettez-vous ce retour aux membres ?

4.17 Veuillez citer les trois éléments où, selon 5.14 Si oui, merci d'expliquer cette procédure : vous, le comité a eu le plus d'impact (changements effectués grâce aux comités): 6. La protection de l'enfant et les Comités consultatifs 2. 6.1 Les membres ont-ils discuté des questions 3. autour de la protection de l'enfant? OUI / NON 4.18 Est-ce que le comité a pu opérer des changements en dehors de votre organisation? (ex. 6.2 Savez-vous comment procéder si un enfant au niveau communautaire, local, national ou autre) parle d'abus subis lors d'une réunion? OUI / NON OUI / NON 6.3 Si oui, merci d'expliquer la procédure à suivre : 4.19 Si oui, merci d'en fournir les détails : 6.4 Avez-vous fait une évaluation des risques pour 5. Gestion du Comité consultatif les réunions de comité? OUI / NON 5.1 En tant qu'animateur des réunions de comité, 6.5 Avez-vous mis en place des procédures de comment encouragez-vous les membres à exprimer protection de l'enfant spécifiquement dans le cadre leurs idées et leurs opinions pendant ces réunions? du CC? OUI / NON 5.2 Veuillez expliquer les activités menées auprès 6.6 Si oui, merci d'en fournir des exemples : des membres dans l'objectif précis d'améliorer leur confiance ou leur estime de soi : 6.7 Utilisez-vous les formulaires de consentement pour vos membres? OUI / NON 5.3 Explique-t-on aux employeurs des membres le but où les activités du comité? OUI / NON 6.8 Si oui, merci d'en fournir un exemplaire 5.4 Si oui, comment? 6.9 Comment vous assurez-vous que les informations confidentielles sur les membres du 5.5 Demande-t-on l'autorisation des employeurs comité soient respectées ? pour permettre aux membres d'assister aux réunions du comité? OUI / NON 7. Vos recommandations 5.6 Y a-t-il des contraintes d'emploi du temps 7.1 Veuillez utiliser cette section pour expliquer (travail, école) qui entravent les horaires ou la ce que VOUS estimez nécessaire pour renforcer durée et réunions ? OUI / NON l'impact de votre comité, y compris tout soutien supplémentaire dont vous avez besoin pour 5.7 Si oui, comment gérez-vous ces contraintes? coordonner le CC: 5.8 Fournissez-vous des informations écrites aux Liste des documents supplémentaires fournis membres lors des réunions? OUI / NON (cocher les cases appropriées) 5.9 Si oui, veuillez en fournir des exemples : descriptif du poste de coordinateur de CC premier rapport de réunion de CC dont vous 5.10 Si oui, avez-vous besoin de traduire les textes disposez en d'autres langues? OUI / NON critères de sélection des membres ☐ descriptif du poste/convention sur le rôle des 5.11 Si oui, employez-vous un langage qui facilite la compréhension par les enfants? OUI / NON exemple de formulaire de consentement utilisés

<u>Veuillez fournir les documents que vous avez cochés ci-dessus. Formulaires à transmettre par mail à :</u>

Dates butoir :

5. 12 Merci d'expliquer ce que vous entendez par

5.13 Les membres font-ils une évaluation de leurs

réunions ou de leurs activités ? OUI / NON

un tel langage:

pour les membres



Annexe 2 : Exemple d'une auto-évaluation par WoteSawa (Tanzanie)

Norme 1 : L'approche éthique : transparence, sincérité et redevabilité

Indicateur

1.1 Les enfants peuvent exprimer librement des opinions et des points de vue qui sont considérés avec respect.

Preuves

Les enfants organisent des réunions et parlent de leur propre voix. On les encourage à exprimer librement leurs sentiments, en expliquant qu'il n'y a pas de mauvaises réponses. On revisite les règles de base lors de chaque réunion. Lors des premières réunions, certains enfants étaient timides car ils n'ont pas beaucoup le droit de parler au domicile. On encourage les enfants les plus timides à parler en demandant aux plus bavards de leur donner l'occasion de participer.

Les enfants ont demandé s'ils pouvaient partager leurs expériences, et on constate maintenant que certains d'entre eux gagnent la confiance nécessaire pour devenir leaders.

On propose aux membres des CC des ateliers de théâtre mais aussi des formations visant à améliorer leurs compétences en animation et en diffusion médiatique afin qu'ils gagnent en confiance. Les enfants assistent également à des réunions de constitution et à d'autres colloques dans plusieurs régions.

Indicateur

1.2 Les rôles et les responsabilités de toute personne impliquée dans les CC (enfants comme adultes) sont clairement définis, compris et acceptés.

Preuves

Chaque membre doit savoir combien d'enfants travailleurs domestiques se trouvent dans la rue ou dans un logement et a la responsabilité de suivre les problèmes et d'assister aux réunions.

Responsabilités spécifiques, le président organise les réunions, le secrétaire fait un compte rendu de chaque réunion – on attribue à chaque membre certaines tâches et certaines responsabilités au sein du groupe.

Cahier de tâches/rôles, comptes-rendus des réunions. Liste de repères, d'avocats etc. Le coordinateur joue un rôle de conseil et d'administration (boissons etc.). Demander le consentement des employeurs pour les réunions – personnel et bénévoles, y compris

d'anciens enfants travailleurs domestiques.

Norme 2 : La participation des enfants est pertinente et libre

Indicateur

2.1 On respecte les autres engagements des enfants (ex. travail, école).

Preuves

Les réunions ont lieu le samedi de 15h à 16h, lorsque les employeurs sont à domicile. Début à 15h – négocier avec les employeurs en les contactant par téléphone. Certains employeurs font confiance maintenant, alors pas besoin d'appeler pour chaque réunion. Les réunions ne dépassent pas les horaires prévus pour permettre aux enfants de rentrer à l'heure. Deux membres poursuivent des études (se lève tôt pour les corvées entre 7h et 13h, d'autres suivent des formations professionnelles. Pas d'école le samedi/dimanche).

Les enfants choisissent eux-mêmes les horaires des cours d'alphabétisation (en général lorsque les enfants de l'employeur sont à l'école). Deux membres du comité vont à l'école secondaire, 3 d'entre eux suivent des cours d'alphabétisation.

Indicateur

2.2 La participation des enfants est assurée par le soutien des adultes qui jouent un rôle-clé (ex. employeurs) dans leur vie.

Preuves

On appelle les employeurs (voir ci-dessus), WS propose des cours d'alphabétisation/de calcul aux ETD (on peut expliquer aux employeurs qu'ils peuvent plus facilement contrôler un enfant alphabète qu'un enfant analphabète). Les employeurs sont favorables à ce que WS propose aux enfants des formations et des cours d'alphabétisation – ils acceptent d'envoyer les enfants à ces cours sans problème. En Tanzanie, WS a besoin d'obtenir le soutien des « Street Leaders ».

OUI

Norme 3 : Un environnement propice à la participation des enfants

Indicateur

3.1 Les réunions et les activités de CC renforcent l'estime de soi et la confiance des enfants – de

divers âges et de diverses capacités – de manière à leur faire comprendre qu'ils ont une vraie expérience et des perspectives à partager.

Preuves

Les membres du comité ont suivi une formation sur les droits de l'enfant et sur la loi de l'enfant avant de devenir membres, tous sur SFApproach, 4 membres ont suivi une formation de leadership. Ce sont les membres du comité qui se chargent de l'initiation des nouveaux membres. Le comité propose une formation de remise à niveau sur les droits de l'enfant et sur l'OIT.

Coché aux 3/4

- peut-être que WS pourrait donner aux membres un certificat/récompense/insigne pour reconnaître des années de service.

Indicateur

3.2 On transmet les informations dont les enfants ont besoin pour comprendre un sujet nouveau dans un format et dans une langue qu'ils comprennent facilement.

Preuves

Toutes les informations sont écrites en Swahili dans un langage facile à comprendre pour les enfants [tous les membres parlent le Swahili, 3 d'entre eux sont analphabètes). On accorde plus de temps aux membres analphabètes. Kivulini propose des cours d'alphabétisation. Après les réunions, le personnel de WS accorde beaucoup de temps supplémentaire aux enfants analphabètes pour tout leur expliquer

Norme 4 : L'égalité des chances

Indicateur:

4.1 La diversité des âges ainsi que le sexe et les compétences des enfants sont pris en compte dans la structuration des réunions et des activités de CC.

Preuves:

(certains enfants ont eux-mêmes des enfants et donc ne pourraient pas assister aux réunions). Dans les comités, on attribue aux enfants analphabètes des rôles qui ne nécessitent ni la lecture ni l'écriture. Sexe : pas de discrimination. Âge : maintenant uniquement des enfants de moins de 18 ans (avant on en avait qui avaient plus de 18 ans)....les ETD plus âgés deviennent des conseillers. Réunions de CC : le seul critère pour devenir membre c'est d'avoir de l'expérience en tant qu'enfant travailleur domestique.

Activités : il est difficile pour les enfants analphabètes d'assister à d'autres réunions.

OUI A MOITIE PLAN D'ACTION

- Proposer la garde des enfants des membres
- Afin de représenter la proportion des ETD qui sont des filles (95 %), ajouté un critère de sélection : pas plus de trois garçons dans le comité.

Norme 5 Un personnel efficace et confiant

Indicateur

5.1 Tout le personnel partenaire, ainsi que leurs supérieurs hiérarchiques, sont sensibilisés aux enjeux de la participation des enfants et comprennent l'engagement organisationnel à celleci.

Noté: deux questions ici –WS ou Kivulini se sontils engagés sur C Part?

Preuves

La constitution de WS fait mention de la participation des enfants. Tous les membres du Cc sont formés sur les techniques participatives. Le coordinateur (Angel) et le personnel de Kivulini ont participé à la formation/atelier d'ASI sur la participation des enfants.

OUI

Indicateur

5.2 On propose aux coordinateurs de CC et aux autres membres-clé du personnel une formation et des outils adéquats pour leur permettre de travailler de manière efficace et assurée avec des enfants de divers âges et de diverses capacités.

Preuves

Formation sur le leadership, formation sur la redevabilité sociale pour Angel

OUI A MOITIE

Plan d'action

Davantage de formation sur leur redevabilité sociale pour tous les membres du comité et le personnel.

Indicateur

5.3 Les coordinateurs de CC et les autres membresclé du personnel sont soutenus et supervisés comme il faut ; en plus ils font une évaluation de leur pratiques participatives.

Preuves

Angel est beaucoup formée et conseillée par

Kivulini. Avant c'était Masesa le superviseur, maintenant que WS va devenir indépendant, officiellement il n'y a pas de gérant pour coordonner mais elle continue à être conseillée par Kivulini (George & Maimuna)

OUI A MOITIE

Plan d'action

- faire une évaluation des pratiques participatives du comité dans neuf mois ou un an
- formaliser les conseils (de George) pour Angel
- Former Angel sur la gestion de projet

Norme 6 : Une participation qui assure la sécurité et la protection des enfants

Indicateur

6.1 On procède à une évaluation rigoureuse des risques associés à la participation des enfants au plaidoyer.

Preuves

L'évaluation des risques est effectuée au moment même des activités et pas avant.

OUI A MOITIE

Plan d'action

Le personnel de WS va commencer (demain !) à utiliser une procédure formelle d'évaluation des risques.

Indicateur

6.2 Les membres du personnel chargés de gérer les activités participatives ont mis en place une stratégie de protection de l'enfant à partir de l'évaluation des risques et propre à chaque activité.

Preuves

NON

Plan d'action

Commencer à faire des évaluations des risques et à développer les stratégies de protection de l'enfant pour chaque activité.

Indicateur

6.3 On met en place une procédure de consentement éclairé pour la participation des enfantset pour l'utilisation des données fournies. Les données confidentielles sont protégées à tout moment..

Preuves:

On demande le consentement verbal de tous les ETD qui travaillent avec WS avant de prendre leurs photos. Avant de partager leurs expériences, on demande aux enfants s'ils veulent utiliser leur vrai nom ou pas. Si un enfant a un problème de protection, il peut parler avec un conseiller, les informations concernant l'enfant étant conservées dans un tiroir verrouillé. WS ne note pas les noms des personnes pour la collecte de données (sondage de départ, etc.), alors les enfants ne peuvent pas être identifiés. Tous les membres du personnel de WS ont un mot de passe qui protège leurs fichiers.

Noté: ces normes doivent être utilisées en conjonction avec les politiques du partenaire sur la protection de l'enfant. WS n'a pas encore élaboré une telle politique, mais Kivulini a mis en place un code de conduite.

Norme 7 Assurer le suivi et l'évaluation

Indicateur

7.1 Dès la phase de la planification, on aborde le suivi et l'évaluation comme partie intégrale de toute les activités de plaidoyer.

Preuves

Le plan des activités souligne qu'un suivi est effectué tout au cours du projet ; une évaluation externe est effectuée à la fin.

OUI

Indicateur

7.2 On donne aux enfants un retour rapide et clair sur l'impact et la valeur de leur implication et sur le résultat des décisions prises.

Preuves

Les membres du CC donnent un retour aux plus petits CC sur le progrès accompli (sur les règlements locaux etc.). Il y a un dialogue en permanence entre les membres du CC et les autres ETD (plus petits CC). Le personnel de WS et les membres du comité ont tendance à travailler ensemble sur les activités, leur permettant de donner un retour lors des réunions (les membres doivent rédiger un rapport pour chaque activité).

OUI

Anti-Slavery International, founded in 1839, is committed to eliminating all forms of slavery throughout the world. Slavery, servitude and forced labour are violations of individual freedoms, which deny millions of people their basic dignity and fundamental human rights. Anti-Slavery International works to end these abuses by exposing current cases of slavery, campaigning for its eradication, supporting the initiatives of local organisations to release people, and pressing for more effective implementation of international laws against slavery. For further information see: www.antislavery.org.

Registered charity: 1049160

This report has been produced in partnership with:

Asociación Grupo de Trabajo Redes



Defensa de Niños y Niñas Internacional



WAO-Afrique



National Domestic Workers Movement



Visayan Forum Foundation



Anti-Slavery International Thomas Clarkson House, The Stableyard Broomgrove Road, London SW9 9TL

Tel: +44(0)20 7501 8920 Fax:+44(0)20 7738 4110 e-mail: info@antislavery.org



www.antislavery.org